



Entrevue Louise Arbour partage ses réflexions sur la laïcité et le pouvoir Page A 3

L'Université Laval renforce ses mesures de sécurité après la série d'agressions sexuelles du week-end Page A 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 236

LE DEVOIR, LE MARDI 18 OCTOBRE 2016

1.30 \$ + TAXES = 1.50 \$

IRAK

À l'assaut du dernier grand fief du groupe EI

MARIE-MICHÈLE SIOUI

C'est à Mossoul, deuxième ville en importance de l'Irak, que le groupe armé État islamique (EI) avait proclamé en juin 2014 la création de son « califat ». Lundi, c'est aussi sur cette ville que les forces irakiennes ont lancé l'offensive qui doit servir à éradiquer la présence des djihadistes dans le pays.

Mossoul est en effet le dernier grand fief de l'EI en Irak, et la bataille pour reprendre cette ville à la situation géographique stratégique a été annoncée, en pleine nuit, par le premier ministre irakien, Haider al-Abadi, qui y voit l'occasion de signer « une grande victoire ».

Les combats s'annoncent pénibles, de longue haleine, et ils font déjà craindre un désastre humanitaire pour le million et demi d'habitants de Mossoul. Dès les premières heures de la matinée lundi, des colonnes de véhicules blindés de l'armée irakienne sont parties vers les lignes de front. Pas moins de 30 000 membres des forces fédérales irakiennes — armée, police, unités de lutte contre le terrorisme — sont impliqués dans l'opération.

Les combats pourraient durer « des semaines, voire plus », selon la coalition internationale.

Le Canada impliqué

Chez les observateurs internationaux, les chances de l'emporter font consensus, d'autant que les forces irakiennes bénéficient du soutien d'une coalition internationale composée de 60 pays, dont le Canada, et dirigée par les États-Unis.

Mais les risques associés à la grande bataille font aussi l'unanimité, et la grande question qui se pose concerne davantage la durée que l'issue des combats. « Si les combattants de l'EI décident de tenir bon, ce sera une bataille rue par rue. Ça pourrait prendre des mois », prédit Bessma Momeni, professeure associée au département de science politique de l'Université de Waterloo. Que se passera-t-il si un million et demi de personnes

VOIR PAGE A 8 : IRAK

UN COLOSSE À CORDES



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'Orchestre symphonique de Montréal a présenté lundi, sur la scène de la Maison symphonique, un nouvel instrument : l'octobasse, une sorte de contrebasse géante, qui permet d'émettre des sons d'une profondeur sans équivalent. Page B 8

SANTÉ

Trudeau demande des comptes aux provinces

Le premier ministre déplore le détournement de fonds fédéraux vers d'autres programmes

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Alors que les ministres de la Santé du pays se rencontrent à Toronto aujourd'hui pour négocier le financement de leur système, Justin Trudeau lance un pavé dans la mare. Pas question de bonifier le transfert en santé parce qu'à l'heure actuelle, les provinces détournent ces fonds vers d'autres programmes, a accusé le premier ministre. Les provinces devront d'ailleurs lui rendre des comptes quant à l'utilisation future de tout nouvel investissement d'Ottawa.

« L'augmentation des coûts en matière de santé des provinces, c'est quoi par année? C'est autour de 1,6 ou 2,6% dépendant comment on le calcule. Mais ça n'arrive même pas au 3% », a lancé Justin Trudeau au cours d'une entrevue avec *Le Devoir* lundi midi.

M. Trudeau estime donc que l'argent supplémentaire qu'Ottawa envoie chaque année sert à d'autres choses qu'à améliorer le système de santé. « Moi, mon attente là-dedans, c'est que cet argent-là soit réellement dépensé pour le système de santé. Et ça, ça ne fait pas l'unanimité chez les provinces. Même cette condition-là, il y a des gens qui résistent. Mais je sais que les Canadiens s'attendent à ce que tout nouvel argent investi en santé par le gouvernement fédéral soit réellement dépensé en santé par les provinces et pas en réductions d'impôts ou en programmes de je ne sais trop quoi. »

Une hausse annuelle de 6%

Le transfert en santé versé par Ottawa aux provinces augmente de manière systématique de 6% par année depuis 2004, mais ce taux d'augmentation sera ramené à 3% à compter de 2017. C'est cette décision — prise par Stephen Harper, mais maintenue par M. Trudeau — que contestent vigoureusement les provinces. Le transfert fédéral s'élève cette année à 36 milliards. La différence entre les deux taux représente un manque à gagner d'un milliard la première année.

VOIR PAGE A 8 : TRUDEAU



Justin Trudeau

AUJOURD'HUI



Économie Libre-échange entre le Canada et l'UE. Les Wallons sous pression après leur vote de dissidence. Page B 1

Actualités C'est l'économie, stupide ! Une chronique de Michel David sur la réelle préoccupation des électeurs. Page A 3



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 4

Mitterrand amoureux

Les 1218 lettres d'un amour à huis clos entre l'ancien président français à sa maîtresse sont publiées

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

On savait qu'un écrivain sommeillait en François Mitterrand. On savait qu'il avait eu une maîtresse en la personne d'Anne Pingot. On savait que tous deux avaient partagé pendant plus de 30 ans une vie secrète dont naquit en 1974 une fille, Mazarine. On savait tout cela, mais on ne savait pas que l'homme politique qui deviendra président avait vécu une passion dévorante au point d'écrire à la flamme de sa vie 1218 lettres d'amour.

Depuis quelques jours, le livre est en librairie, massif, posé là comme une enclume, une

VOIR PAGE A 8 : MITTERRAND



GÉRARD CERLES AGENCE FRANCE-PRESSE

François Mitterrand a été président de la France de mai 1981 à mai 1995. Mitterrand et Anne Pingot se sont rencontrés en 1962. Ce n'est qu'en 1994 que les Français découvrent l'existence de cette liaison dont était née leur fille, Mazarine.

ACTUALITÉS

Le Bloc veut aider les nouvelles mères chômeuses

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Le Bloc québécois veut mettre un terme au fait que les travailleurs revenant d'un congé parental qui perdent leur emploi ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Une situation d'autant plus choquante, estime le Bloc, qu'elle affecte surtout les femmes.

Pour se qualifier à l'assurance-emploi, un chômeur doit avoir accumulé au cours des 52 semaines précédant sa mise à pied un certain nombre d'heures de travail, entre 420 et 700, soit l'équivalent de 10,5

à 17,5 semaines à temps plein. La règle est la même dans le cas d'un chômeur s'étant récemment absenté du travail pour s'occuper d'un nouveau-né. Le problème, c'est que les heures passées avec son bébé ne sont pas considérées comme des heures travaillées.

Selon Statistique Canada, le congé moyen pris par les nouvelles mères est de 48,5 semaines au Québec et de 43,6 semaines ailleurs au pays. Si elles perdent leur emploi dans les quelques semaines suivant leur retour au travail, elles n'auront donc pas accumulé assez d'heures pour se qualifier.

«Les femmes québécoises

sont plus nombreuses à jouir d'un congé de maternité payé. Il dure en moyenne six semaines de plus. [...] Les femmes québécoises se trouvent plus nombreuses à être exclues de l'assurance-emploi», a déploré la députée bloquiste Monique Pautz en conférence de presse. Le parti ignore quelle est l'ampleur du phénomène, les statistiques n'existant pas à ce sujet. Chose certaine, le phénomène se conjugue au féminin. Car si les hommes peuvent prendre eux aussi un congé (de paternité ou parental), ils ne s'absentent en moyenne pas beaucoup du travail. Tou-

jours selon Statistique Canada, le congé moyen du nouveau papa est de 5,6 semaines au Québec et de 2,4 semaines dans le reste du Canada.

«En effet, 87% des demandes de congés parentaux proviennent encore des femmes», rappelle Katia Atif, la coordonnatrice d'Action Travail des femmes. «Alors, même si la problématique peut toucher aussi les hommes, la proportion est explicitement féminine.»

Le Bloc québécois a donc déposé un projet de loi qui reformule cette faille dans la loi. Il permettrait que la période pendant laquelle les heures travaillées sont comptabilisées soit

prolongée du même nombre de semaines qu'a duré le congé, jusqu'à concurrence de 52 semaines supplémentaires. Ainsi, dans le cas d'une mère ayant pris 40 semaines de congé parental, on pourrait retourner jusqu'à 92 semaines en arrière pour voir si elle se qualifie.

Cette exemption n'est pas une nouveauté. La Loi sur l'assurance-emploi en prévoit déjà une pour les personnes ayant arrêté de travailler «par suite d'une maladie, d'une blessure, d'une mise en quarantaine». Même les personnes ayant été incarcérées en attente d'un procès, et qui sont finalement acquittées, peuvent aussi s'en

prévaloir. Dans tous ces cas, les 52 semaines sont prolongées d'un nombre équivalent de semaines pendant lesquelles la personne n'a pas pu travailler pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Au bureau du ministre responsable de ce dossier, Jean-Yves Duclos, on refuse de se dire ouvert ou non à ce changement spécifique. On rappelle plutôt que le gouvernement mène des consultations sur la réforme de l'assurance-emploi et qu'il revient aux personnes participant à la consultation de soulever cette question.

Le Devoir

COUR SUPRÊME

Le gouvernement Trudeau nomme le neuvième juge

BRUCE CHEADLE
à Ottawa

Pour la première fois dans l'histoire du pays, un Terre-Neuvien deviendra juge à la Cour suprême du Canada.

Malcolm Rowe, âgé de 63 ans, qui était juge à la Cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador depuis 2001, doit ainsi devenir le neuvième juge du plus haut tribunal du pays, à la suite du départ de Thomas Cromwell, qui a pris sa retraite le 1^{er} septembre.

Le gouvernement de Justin Trudeau avait indiqué que le nouveau juge devait être «effectivement bilingue», mais il ne s'était pas engagé formellement à ce que le remplaçant du juge Cromwell, qui était de Nouvelle-Écosse, soit lui aussi d'une province de l'Atlantique. La Loi sur la Cour suprême prévoit que trois juges doivent provenir du Québec (notamment à cause de son Code civil distinct), mais elle demeure muette sur toute autre représentation régionale.

M. Trudeau a reconnu en août dernier que la perspective du Canada atlantique et la représentation régionale étaient importantes, mais que l'accent devait être mis sur le recrutement «des meilleurs juges» et la diversité. Il avait ainsi ouvert la porte aux candidatures provenant de partout au pays.

Cet «accroc à la tradition» avait provoqué les hauts cris dans les provinces de l'Atlantique, mais la nomination du juge terre-neuvien vient apaiser le débat dans cette région.

Dans le questionnaire remis au Comité consultatif indépendant, publié lundi par le Commissariat à la magistrature fédérale, le juge Rowe se déclare bilingue : il soutient qu'il peut déjà, sans formation supplémentaire, lire et comprendre des documents de la cour, discuter d'affaires juridiques avec des collègues, converser avec un avocat à la cour et comprendre une argumentation orale à la cour en français et en anglais.

«Depuis sa nomination à la magistrature, il a contribué de façon remarquable au droit criminel, en particulier en matière de détermination de la peine, peut-on lire dans le communiqué publié par le cabinet du premier ministre Trudeau. Les connaissances étendues de M. Rowe en matière de droit criminel, constitutionnel et public font de lui le

candidat idéal pour un siège au plus haut tribunal du pays.»

«Tout au long de sa remarquable carrière au sein du gouvernement fédéral, du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et en cabinet d'avocats, il a été appelé à traiter de questions touchant le droit constitutionnel, les relations internationales, la délimitation des frontières maritimes par voie d'arbitrage, et la négociation de conventions internationales sous l'égide des Nations unies», lit-on aussi.

Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Dwight Ball, s'est réjoui de cette «nomination historique», qui constitue un «moment de grande fierté» pour la province.

Le porte-parole conservateur en matière de justice à Ottawa, Rob Nicholson, lui-même ex-ministre fédéral de la Justice, a qualifié «d'excellent choix» la nomination du juge Rowe, et il s'est attribué le mérite d'avoir insisté auprès des libéraux pour une candidature de l'Atlantique.

Une nouvelle nomination à la Cour suprême devra être annoncée d'ici septembre 2018, lorsque la juge en chef Beverley McLachlin atteindra l'âge obligatoire de la retraite — 75 ans.

«Entrevues d'embauche»

M. Rowe sera le premier à se soumettre au nouveau processus de sélection des juges à la Cour suprême mis sur pied par le gouvernement libéral en août dernier, afin de rendre le mécanisme «plus transparent». Le juge terre-neuvien a été choisi à partir d'une liste «non contraignante» de quelques noms dressée par le Comité consultatif indépendant, mis sur pied cet été, qui a reçu 54 candidatures.

Dans une semaine, la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, et la présidente du Comité consultatif indépendant, Kim Campbell, devront comparaître devant un comité parlementaire afin d'expliquer pourquoi la candidature du juge Rowe a été retenue. Le juge Rowe, de son côté, devra se soumettre à une séance de questions des membres du comité parlementaire et du comité sénatorial ainsi que des représentants du Parti vert et du Bloc québécois qui ne siègent pas à ces comités. Cet exercice se tiendra le 25 octobre.

La Presse canadienne

COMMISSION PARLEMENTAIRE

Des points de vue divergents sur la laïcité de l'État

Au moins 42 groupes ou individus se feront entendre sur le projet de loi 62

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire
à Québec

Des points de vue opposés se feront entendre lors des consultations qui s'amorcent mardi en commission parlementaire sur le projet de loi 62 favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'encadrements religieux dans certains organismes, réponse du gouvernement Couillard au projet péquiste de charte de la laïcité.

«C'est un débat qui divise mais qui fait avancer, comme les débats sur l'avortement, sur la peine de mort ou sur l'aide médicale à mourir», a souligné la juriste Julie Latour, qui comparaitra en commission parlementaire au nom du regroupement Juristes pour la laïcité et la neutralité religieuse de l'État.

La Commission des institutions a prévu neuf jours d'audiences cet automne au cours desquelles 42 groupes et individus seront entendus, un nombre qui est appelé à augmenter puisque l'horaire prévoit des ajouts.

C'est la quatrième fois que le gouvernement québécois tente de faire adopter un projet de loi pour préciser la neutralité religieuse de l'État et définir des balises pour l'octroi d'accommodements raisonnables dans le secteur public et parapublic. Les deux projets de loi précédents, 63 et 94, présentés par le gouvernement Charest ont été abandonnés tandis que la défaite du Parti québécois en 2014 a clos l'épisode du projet de loi 60 sur la charte «affirmant les valeurs de laïcité» défendu par le gouvernement Marois.

L'appui de Lisée

À l'entrée du Conseil des ministres mercredi dernier, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, qui pilote le projet de loi 62 a indiqué que le gouvernement avait en main «des avis juridiques solides» à l'appui de cette nouvelle tentative législative. Elle a dit souhaiter que le nouveau chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, reste fidèle aux propos qu'il a tenus lors de la course à la



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, qui pilote le projet de loi 62, a indiqué que le gouvernement avait en main «des avis juridiques solides» à l'appui de cette nouvelle tentative législative.

chefferie : le candidat jugeait que le projet de loi était un pas en avant et qu'il fallait l'adopter.

Pour Louis-Philippe Lampron, professeur de droit à l'Université Laval, le projet de loi 62 consiste pour l'essentiel en «une redite» du projet de loi 94 présenté en 2010. «C'est essentiellement une codification du droit canadien actuel sur la neutralité religieuse de l'État», estime-t-il. À cela s'ajoute la même disposition que dans le projet de loi 94 sur l'obligation d'avoir le visage découvert pour fournir ou recevoir des services de l'État, que ce soit dans les écoles, dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées, dans le réseau de la santé et pour les autres services publics. Un accommodement à ce sujet devra être

refusé pour «des motifs portant sur la sécurité, l'identification ou le niveau de communication requis». Mentionnons qu'il n'est aucunement question de signes religieux.

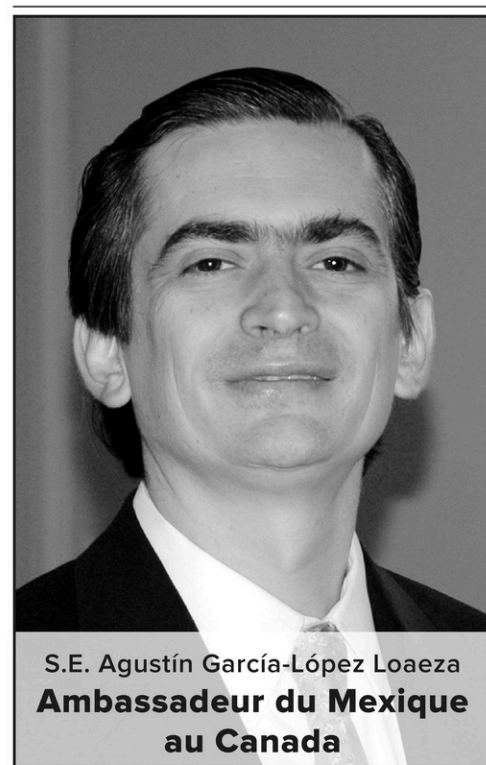
Au moment des consultations sur le projet de loi 94, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) avait exprimé un «malaise» relativement à cette interdiction qui portait, sans le dire, sur des signes religieux. «On peut même dire que ça vise explicitement un symbole religieux d'une religion [l'islam]», a fait observer Louis-Philippe Lampron. «Il y a des raisons de croire que ça pourrait être contesté.» Ou que l'interdiction ne s'applique pas en raison de l'octroi d'accommodements.

Pour sa part, M^e Julius Grey,

bien qu'il s'oppose au multiculturalisme et qu'il soit en faveur de la laïcité, est contre l'interdiction des signes religieux, sauf pour les agents de l'État qui détiennent un pouvoir de coercition (juges, policiers, agents correctionnels, etc.), comme le recommandait la commission Bouchard-Taylor. Il trouve inconcevable qu'on puisse priver quelqu'un de soins médicaux, quelles que soient les circonstances.

Pour Julie Latour, le projet de loi 62 est «un jalon». À ses yeux, il manque à la neutralité religieuse de l'État et à la laïcité un socle juridique qui passe par l'enchaînement de leur principe dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Le Devoir



S.E. Agustín García-López Loaeza
Ambassadeur du Mexique
au Canada

La croissance des échanges entre le Mexique et le Québec

CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

Mardi 25 octobre 2016 • de midi à 14 h
Le Westin Montréal • 270 Saint-Antoine Street West

Déjeuner-causerie dans le cadre de
la Série Affaires Étrangères présentée par :

SNC-LAVALIN

Avec l'appui de :

Bell Hydro Québec AIMIA LA FIDÉLITÉ INSPIRE CN transat

Lojia Les Offices jeunesse
internationales du Québec
091-091-091-091

AEROMEXICO

LE DEVOIR

INSCRIVEZ-VOUS • WWW.CORIM.QC.CA • 514 340-9622

ACTUALITÉS

C'est l'économie, stupide!

MICHEL DAVID



Le premier ministre Philippe Couillard a ouvert les hostilités de façon aussi brutale que grossière en associant Jean-François Lisée à l'extrême droite européenne, et il ne fait pas de doute que les questions d'identité occuperont une place importante dans le débat public d'ici les élections d'octobre 2018.

M. Couillard avait cependant noté autre chose dans ses premiers commentaires sur l'élection de M. Lisée: dans son interminable discours de victoire, il avait parlé d'à peu près tous les sujets, sauf d'économie. S'il a salué brièvement l'engagement de Martine Ouellet en faveur du «développement économique intelligent», le nouveau chef du PQ n'a certainement pas donné l'impression qu'il en faisait une grande priorité. En toute justice, sa plateforme incluait bien une série de propositions concernant la recherche et le développement, l'exportation, l'industrie manufacturière, l'énergie ou le maintien des sièges sociaux, mais il reste qu'il n'a pas jugé utile d'en parler ce soir-là.

Tout le monde attend avec impatience le premier face-à-face entre les deux hommes. Depuis les longues années de débat entre Robert Bourassa et Jacques Parizeau, l'Assemblée nationale n'a plus été le théâtre d'une confrontation entre deux protagonistes d'une telle envergure intellectuelle. M. Couillard se plaît à dire qu'il en sera à son cinquième adversaire péquiste, mais il a eu la partie relativement facile depuis qu'il est devenu premier ministre. Il aura maintenant un adversaire à sa mesure.

Les paris sont ouverts sur la première question que lui adressera le nouveau chef de l'opposition. S'ils sont aux antipodes sur les dossiers identitaires, qu'il s'agisse de laïcité, d'immigration ou de langue, l'économie n'en demeure pas moins la plus grande préoccupation des électeurs. L'imagination de M. Lisée est inépuisable et il ne demande certainement pas mieux que de surprendre le premier ministre, mais le célèbre mot de l'ancien conseiller de Bill Clinton, James Carville, demeure tout à fait d'actualité: «It's the economy, stupid!»

◆ ◆ ◆

La semaine dernière, le premier ministre Couillard a annoncé la création d'un comité consultatif sur l'économie et l'innovation composé de 27 représentants éminents du Québec Inc. Il est difficile de s'opposer à la vertu, mais on ne peut pas attendre grand-chose à court terme, de ce 91^e comité.

Malgré les 38 000 nouveaux emplois recensés par Statistique Canada pour le mois de septembre, on est encore très loin des 250 000 en cinq ans que le PLQ avait promis durant la campagne électorale, et les prévisions de croissance ne sont pas très encourageantes.

Au contraire, le nouveau conflit sur le bois d'œuvre avec les États-Unis, qui semble inévitable, aura des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie québécoise. Sans parler de la menace que le rejet par le Parlement wallon fait planer sur le traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, dont on espère la création de 80 000 nouveaux emplois au Québec.

Bref, M. Lisée n'a que l'embarras du choix et il ne demande sûrement pas mieux que de prendre le premier ministre de court. Ces dernières semaines, l'intégrité a été le sujet préféré du PQ lors de la période de questions, mais le ministre des Transports, Laurent Lessard, aura peut-être droit à un petit répit. Le faux pas de son nouveau leader parlementaire, Pascal Bérubé, qui a participé gratuitement à une annonce publicitaire d'un concessionnaire automobile de sa circonscription, n'est pas bien grave, mais il serait maladroit de permettre une diversion aussi facile.

◆ ◆ ◆

Pierre Kart Péladeau avait bien des défauts, mais il était associé étroitement au développement économique, même si ses talents de gestionnaire ne faisaient pas l'unanimité. Si le PQ avait fait appel à lui, c'était précisément parce qu'il lui apportait une caution que même un économiste aussi réputé que Jacques Parizeau n'avait pas pu lui donner.

La preuve est largement faite que les libéraux n'ont aucune compétence particulière en économie, et M. Couillard ne fait pas exception. Le problème est qu'aucun chef péquiste n'a encore réussi à convaincre la population qu'elle ne rime pas nécessairement avec fédéralisme. On reconnaît de nombreuses qualités à Jean-François Lisée, mais l'économie n'a jamais été sa marque de commerce. Il aura beau répéter à qui veut l'entendre que son père était un entrepreneur, sa soudaine affection pour les PME laisse perplexe.

François Legault peut s'enorgueillir à juste titre de sa réussite avec Air Transat, mais l'empire Québécois pesait beaucoup plus lourd dans la balance. Depuis le départ de M. Péladeau, il est le seul chef de parti à pouvoir prétendre avoir une connaissance directe du monde des affaires. Le problème est qu'on s'intéresse à lui seulement quand il parle d'autre chose et qu'il met les pieds dans le plat.

mdavid@ledevoir.com



Louise Arbour livrant un discours lors du gala du Center for Reproductive Rights, au centre Lincoln, à New York en octobre 2014.

NEILSON BARNARD AGENCE FRANCE-PRESSE

La laïcité, un débat « inutile et stérile »

Louise Arbour, ancienne haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, partage ses réflexions sur le pouvoir et les femmes

LISA-MARIE GERVAIS

Après une longue carrière à l'étranger, où elle a occupé les prestigieuses fonctions de procureure en chef au Tribunal pénal international et de haute-commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, Louise Arbour est maintenant rentrée à la maison. L'Ordre du mérite qu'elle vient de recevoir de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal est pour elle «le prix du retour». «J'ai été absente longtemps et rentrer chez moi et retrouver les anciens, ça me fait énormément plaisir», a-t-elle confié au *Devoir*.

Mais tout ne lui fait pas plaisir dans ce retour au bercail. À commencer par le débat public, qu'elle juge «inutile et stérile», sur la charte de la laïcité, qui a des échos encore aujourd'hui avec la récente course à la direction du Parti québécois. «Ce qui était inquiétant avec le projet de charte, c'était d'aller aussi loin que de matérialiser ces idées dans une loi, dit-elle. Même s'il n'y a rien qui m'inquiète vraiment aujourd'hui, il semble qu'on n'arrive pas à tourner la page. Je ne suis même pas convaincue de la sincérité de ceux qui soulèvent ces questions, à mon avis ils le font à des fins électorales.»

D'ordinaire critique, Louise Arbour le sera peu avec le bilan de la première année du gouvernement Trudeau en matière de politique étrangère, qui veut renouer avec les opérations de paix des Nations unies. Cela se comprend: elle fait partie d'un petit groupe de personnes qui ont accepté d'être au comité consultatif du ministre de la Défense nationale, Harjit Sajjan. «Il n'y aura pas de révolution, mais on verra sans doute le Canada se repositionner et lancer un signal fort de réengagement dans les opérations de paix. [...] De ce côté-là, pour moi, ça va dans la bonne direction», a dit celle qui a accompagné le ministre dans des missions sur le terrain, notamment en Afrique.

«Hillary Clinton est une personnalité qui a fait ses preuves sur le plan professionnel. Mais au moment de la voir trôner dans les plus hautes sphères, on continue de véhiculer à son égard des stéréotypes.»

Un creux de vague

Louise Arbour n'est pas non plus tendre envers l'Occident qui n'arrive pas à soulager le Moyen-Orient, en particulier et surtout la Syrie, de la guerre qui l'accable. «J'espère qu'on est dans un creux de vague. On ne se

couvre pas de gloire», laisse-t-elle tomber. Selon cette ancienne juge à la Cour suprême — lauréate d'une soixantaine de doctorats honorifiques et distinctions, dont le prestigieux prix Tang en 2016 —, les pays occidentaux, qui sont en position de leadership, avec une bonne compréhension des dossiers et des moyens financiers, ne donnent pas les résultats. «C'est assez désolant.»

Mais elle convient, l'ayant elle-même constaté durant son séjour à la tête du Tribunal pénal international de La Haye pour juger les crimes de guerre au Rwanda et en ex-Yougoslavie, qu'il faut du temps pour «livrer le produit». «On pensait à l'époque qu'on était en train d'ouvrir un chapitre révolutionnaire, mais quand on regarde ce qui s'est fait aujourd'hui, on voit que ça prend plus que 20 ans avant de voir des changements de culture, des changements législatifs et de pouvoir.» Louise Arbour croit, d'abord et avant tout, en la société civile. C'est cette dernière qui fera tourner le vent et empêchera Donald Trump d'accéder à la présidence des États-Unis.

«Je pense que ça ne sert à rien d'élaborer des scénarios d'apocalypse. Il y a de bonnes chances que ça n'aille pas jusque-là», poursuit-elle, évoquant l'accession au pouvoir de M. Trump. Malgré tout, elle reconnaît que beaucoup de dommages ont été faits, les idées d'exclusion et le mépris de la différence ont circulé. «Il faut se consoler en se disant que si un leadership d'une telle médiocrité se réalisait, on pourrait compter sur la Cour suprême, les médias et la société civile pour empêcher qu'il y ait une débâcle.»

Femme et Superbes

Évidemment, elle espère ardemment voir Hillary Clinton prendre le pouvoir. Et sans aucun doute, cette politicienne américaine ne méritait pas le traitement que lui réserve une bonne part de l'opinion publique. «Hillary Clinton est une personnalité qui a fait ses preuves sur le plan professionnel. Mais au moment de la voir trôner dans les plus hautes sphères, on continue de véhiculer à son égard des stéréotypes. Elle a une pneumonie et on se demande si elle a la capacité d'occuper ce poste», s'indigne Mme Arbour.

Celle qui célébrera bientôt ses 70 printemps fait partie des personnalités interrogées dans *Les Superbes*, un livre récemment publié par Léa Clermont-Dion et Marie-Hélène Poitras, qui porte sur la relation qu'ont certains avec le succès des femmes. Elle s'y fait très cri-

tique, déplorant qu'on en revienne toujours à la sexualité et à l'apparence lorsqu'il s'agit des femmes en politique. «Ça impose un fardeau additionnel à ces femmes qui doivent gérer tous ces messages qui passent par la façon dont elles sont habillées ou coiffées, dénonce-t-elle. Tout ça est commenté comme si c'était un critère pour évaluer la compétence. Est-ce qu'on réserve le même traitement à Trump? A

«Ce qui était inquiétant avec le projet de charte, c'était d'aller aussi loin que de matérialiser ces idées dans une loi. Même s'il n'y a rien qui m'inquiète vraiment aujourd'hui, il semble qu'on n'arrive pas à tourner la page.»

part pour ses cheveux, mais c'est de bonne guerre. Et même s'il était chauve, on n'en ferait pas tout un plat.»

Symbolisme actuel

Louise Arbour estime pour sa part qu'elle a eu la chance d'avoir des «occasions» parce qu'elle était une femme au bon moment et au bon endroit. «Il faut le reconnaître. Mais il ne faut pas penser que toutes les femmes ont eu cette chance, reconnaît-elle. Pendant ma carrière, il y a eu des moments où j'ai été consciente de cette attitude méprisante et paternaliste de certains de mes collègues. Mais ça n'a jamais surpassé l'impact positif qu'a eu pour moi le fait d'être une femme.» Optimiste, elle rappelle que des femmes inspirantes comme la chancelière d'Allemagne, Angela Merkel, ou encore les deux premières ministres de l'Écosse et du Royaume-Uni, occupent des hauts postes de dirigeantes. «Mais il faudra une masse critique [de femmes au pouvoir]. Beaucoup plus que le symbolisme actuel.»

Bref, il y a fort à faire pour renverser cette tendance, mais cette fois, Louise Arbour ne fera pas partie des femmes qui occuperont de hautes fonctions. Le poste de présidente qu'elle a occupé pour l'International Crisis Group, aura été son dernier grand tour de piste comme gestionnaire. Elle est revenue au Québec depuis deux ans et s'est promis de ne pas occuper de si grandes fonctions... pour les cinq prochaines années. «On ne sait jamais ce qu'il y a à l'autre bout du fil. Je suis ouverte, mais pour l'instant, il faudrait que ce soit une grosse charge importante pour me faire sortir de ses pantoufles.»

Le Devoir

ACTUALITÉS

Québec solidaire rabroue de nouveau Lisée

Une alliance est « la seule façon » de vaincre les libéraux dans Verdun, plaide le chef péquiste

MARCO FORTIER

La tentative d'alliance des forces progressistes contre le gouvernement Couillard, lancée par le chef péquiste Jean-François Lisée, se heurte une fois de plus à Québec solidaire.

Le parti de Françoise David a rejeté deux fois en 24 heures la proposition jugée « cavalière », « peu sérieuse » et bien peu progressiste de Jean-François Lisée. Cette proposition du chef péquiste, c'est celle d'une candidature commune du Parti québécois (PQ), de Québec solidaire (QS) et du Parti vert (PV) à l'élection partielle imminente dans la forte-rasse libérale de Verdun.

M. Lisée soutient qu'une union des partis progressistes est « la seule façon » de vaincre les libéraux dans cette circonscription montréalaise qui a toujours voté rouge depuis un demi-siècle. Le libéral Jacques Daoust l'avait emporté par 8901 voix, en avril 2014, avant de démissionner de son poste de député et ministre, au mois d'août dernier.

Jean-François Lisée soutient qu'il faut envoyer un « coup de semonce » au gouvernement Couillard. « On a des élections partielles qui peuvent servir à envoyer un signal au gouvernement : il y a un prix à payer pour des décisions aussi néfastes [que l'austérité] », a dit



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le parti de Françoise David a rejeté deux fois en 24 heures la proposition jugée « cavalière », « peu sérieuse » et bien peu progressiste de Jean-François Lisée.

le chef du PQ lundi lors d'un point de presse.

Le candidat péquiste dans Verdun, l'homme d'affaires Richard Langlais, a confirmé qu'il est prêt à céder sa place à un candidat indépendant qui serait désigné durant une assemblée d'investiture commune aux trois partis. « C'est le prix à payer et ça ne me dé-

range pas de le payer, a-t-il dit. Ça nous prend un candidat commun, c'est obligatoire [pour espérer battre les libéraux]. »

Divergences

M. Lisée affirme avoir discuté de cette éventuelle candidature commune avec la députée Françoise David, porte-parole de QS, le 27 septembre. Le

président de l'exécutif péquiste dans Verdun, André Julien, a indiqué qu'il n'a jamais eu de réponse officielle à une offre de partenariat faite à l'exécutif local de QS (ce que nie le parti de Françoise David).

Chez Québec solidaire, on se montre sidéré par la stratégie du chef péquiste. M. Lisée (alors candidat à la direction du PQ) a lancé sa proposition d'alliance dans Verdun au mois d'août, avant même d'en parler officiellement à Québec solidaire, indique-t-on. Le 27 septembre, Françoise David dit avoir informé M. Lisée que QS doit d'abord discuter de convergence en conseil national en novembre 2016 et au congrès, prévu en mai 2017.

Québec solidaire a aussi critiqué sévèrement le court passage au pouvoir du Parti québécois, entre septembre 2012 et avril 2014 : en disant oui à l'exploitation du pétrole sur Anticosti, en investissant dans la cimenterie McInnis en Gaspésie, en omettant d'augmenter le salaire minimum, en coupant à l'aide sociale et en proposant une « charte des valeurs québécoises électoraliste », le gouvernement Marois a raté une belle occasion de mettre en place des politiques progressistes, selon QS.

Le Devoir

La Ville de Québec veut déplacer une usine polluante

L'opposition avance que le silence du maire a un lien avec le contrat d'Anacolor pour la peinture du Centre Vidéotron

ISABELLE PORTER à Québec

L'administration Labeaume va tenter d'acheter le terrain de l'entreprise Anacolor, spécialisée dans la peinture de pièces métalliques, pour l'éloigner des quartiers résidentiels qui subissent ses mauvaises odeurs. Or, l'opposition lui reproche d'avoir mis trop de temps à agir dans ce dossier.

« Nous allons lui faire une offre cette semaine. Une offre pour acheter le terrain », a déclaré le maire de Québec, Régis Labeaume, lundi.

Située dans le secteur de Cap-Rouge, Anacolor a collaboré à de nombreux grands projets, dont le Centre Vidéotron. Or depuis 2013, elle a augmenté sa production et ses activités dérangeant de plus en plus les résidents du secteur.

Les odeurs de solvant à peinture qu'elle dégage lui ont valu 170 plaintes depuis 2012. Le 1^{er} septembre, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'a sommée de réduire de 90 % ses émissions de

composés organiques volatils (COV), à défaut de quoi elle serait privée d'un certificat d'autorisation. Un mois plus tard, l'entreprise réagissait en contestant cette décision devant le Tribunal administratif.

« On pense qu'il [Anacolor] devrait déménager, a dit le maire. S'il se conforme aux exigences de l'environnement, ça va, mais malgré tout on va lui faire une offre. »

La Ville a l'intention d'offrir au groupe le prix de l'évaluation moins le coût des opérations de décontamination qu'elle prévoit devoir faire sur le terrain. Aucun montant n'a été rendu public lundi soir.

Une proposition de changement de zonage a été présentée la semaine dernière pour que le terrain ait une vocation résidentielle plutôt qu'industrielle. Si la modification est adoptée, le propriétaire de l'usine perdrait ses droits acquis d'exploiter une entreprise à cet endroit.

Labeaume outré par les allégations

Cette annonce a été faite trois heures après une sortie

fracassante de l'opposition dans ce dossier. En début d'après-midi, Démocratie Québec (DQ) s'était demandé devant les médias si la lenteur à agir de la Ville dans le dossier ne découlait pas de la participation d'Anacolor au projet d'amphithéâtre. « Est-ce que l'entêtement du maire à vouloir respecter son échéancier de construction de l'amphithéâtre explique sa décision de ne pas intervenir pour faire respecter son règlement en matière de nuisance? [...] Est-ce qu'il y a eu de l'ingérence? », a demandé le chef Paul Shoiry.

Prudent, le chef a toutefois refusé de formuler des accusations formelles en lien avec le Centre Vidéotron, se contentant, a-t-il dit, de « poser des questions ».

Appelé à réagir, Régis Labeaume n'en revenait pas. « Je ne pensais pas qu'on pouvait se rendre aussi bas. Les gens n'ont pas peur du ridicule. » Plus tard, au conseil municipal, il a ajouté que ces accusations « étaient très, très graves ». « Quelle sorte de politique ils sont en train de faire? », a-t-il lancé avant de faire une comparaison avec

la politique américaine. Le maire a en outre souligné qu'il n'avait appris qu'en matinée qu'Anacolor était un sous-traitant d'Epsilon, l'entreprise qui a remporté l'appel d'offres d'entrepreneur général pour le Centre Vidéotron.

« J'ai été fort étonné de la sortie de M. Shoiry puisqu'il était à discuter ces questions-là », a ajouté le président de l'arrondissement, Rémy Normand.

Quant à savoir pourquoi son équipe n'était pas intervenue avant, le président de l'arrondissement a rétorqué qu'il était plus efficace d'attendre que le ministère intervienne. « Le ministère de l'Environnement est arrivé avec un certificat d'autorisation avec ça de long de conditions. C'est 100 fois mieux que ce qu'on aurait pu faire à la Ville de Québec avec un règlement sur les nuisances qui est à peu près inopérant, a-t-il dit. Ça aurait pris des tonnes et des tonnes de démarches pour faire une preuve qui aurait eu le moindrement de l'allure. »

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15340

Service de gestion vestimentaire intégrée pour la Ville de Montréal

L'ouverture des soumissions prévue pour le 16 novembre 2016 est reportée au 16 janvier 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 18 octobre 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

2^e avis

Avis est donné qu'aux dates ci-après mentionnées, la Ville a approuvé la description des immeubles suivants afin d'en devenir propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 1 193 366, 1 193 957, 1 193 960 et 1 193 961 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Fabre, l'avenue Laurier Est, la rue Garnier et la rue Saint-Grégoire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA162551005 – 30 septembre 2016)

- les lots 3 792 650, 3 792 791, 3 792 806, 3 792 822, 3 793 396, 3 794 382, 3 794 422 et 3 794 705 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues de Bellechasse, Boyer et Bélanger, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (DA166896033 – 30 septembre 2016)

- une partie du lot 1 745 262 du cadastre du Québec, d'une superficie de 307,9 m², située dans le quadrilatère délimité par les rues Parthenais, de Port-Royal Est, l'avenue Merritt et la rue Sauvé Est, dans l'arrondissement d'Ahuusic-Cartierville (DA162551004 – 4 octobre 2016)

- les lots 2 160 072 et 2 160 073 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues de Versailles, Saint-Jacques, Lusignan et Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA166896029 – 4 octobre 2016)

- les lots 3 795 053, 3 795 073, 3 795 100, 3 795 387, 3 795 468, 3 795 506, 3 795 578 et 3 795 701 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par l'avenue des Érables et les rues Dandurand, Marquette et de Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (DA166896034 – 4 octobre 2016)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le deuxième de trois que la Ville est tenue de publier.

Montréal, le 18 octobre 2016

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Demande d'annonce administrative
Type général

Désignation de la catégorie

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX
DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS –
ACTIFS IMMOBILIERS

Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, 5311, chemin de la Côte-Saint-Antoine – Travaux de remplacement du drain de fond de la piscine et rejointement de la céramique –
Soumission : CDN-NDG-16-AOP-DAI-047

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 heures, le 14 novembre 2016, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : **Brigitte Lemay**, Gestionnaire immobilier
Téléphone : (514) 872-4140

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **mardi 18 octobre 2016**.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 18 octobre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

Montréal

Service de l'eau – Direction de l'épuration
des eaux usées

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134, Montréal H2Y 1C6, pour : le **9 novembre 2016**

Catégorie : Construction

Appel d'offres : 1275-AE-16

Descriptif : Mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Date d'ouverture : Le 9 novembre 2016

Visite : 24 au 27 octobre 2016

Dépôt de garantie : 10 % du montant de la soumission

Renseignements : Claude Meunier ing. : 514 280-4418

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 octobre 2016.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web : www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 18 octobre 2016

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

Prenez avis que la personne morale sous le nom de Fondation Groupe BMR demandera au Registraire des entreprises du Québec la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Partie III de la Loi sur les compagnies. Ce 14 octobre 2016. Émilie Courchesne Tardif, avocate
Létourneau Plamondon Courchesne, avocats

Avis public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à RENOVIATIONS BELLECHASSE INC. de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure, chambre non contentieuse, district de Montréal, situé au 1 rue Notre-Dame Est, chambre 1-120, Montréal, province de Québec, H2Y 1B6, dans les 20 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le 14 octobre 2016, Par : My Phuong Tran Huynh, Notaire

Avis est par les présentes donné que, suite au décès de Georgina KERR en son vivant domiciliée au 118, rue Joseph-Véronneau, Sainte-Julie (Québec) J3E 3H6, survenu le 14 avril 2016, un inventaire des biens a été fait par le liquidateur, le 12 octobre 2016, devant Charles LEROUX, notaire conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté en l'étude du notaire susdit, au 65, rue Rabastalière Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 1Y7, pendant les heures normales d'ouverture.

Avis est par les présentes donné que, suite au décès de Marie-Claire CARBONNEAU en son vivant domiciliée au 419-5655, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1A2, survenu le 28 juin 2016, un inventaire des biens a été fait par le liquidateur, le 14 octobre 2016, devant Charles LEROUX, notaire conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté en l'étude du notaire susdit, au 65, rue Rabastalière Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 1Y7, pendant les heures normales d'ouverture.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de 9290-1362 Québec Inc. (Studio 2075)

Avis est par les présentes donné que la faillite de 9290-1362 Québec Inc. est survenue le 13 octobre 2016, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 novembre, 2016 à 11h00, au bureau du syndic, 469 rue Jean-Talon Ouest, bureau 300, Montréal, Québec. DEVLETIAN & ASSOCIÉS INC. Syndic autorisé en insolvabilité Jerry J. Devletian CPA, CA, CIRP, SAI 469, Jean-Talon O., Bureau 300, Montréal Québec H3N 1R4 Téléphone: (514) 777-8888

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi : Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél. : 514-985-3344

Fax : 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AQETA
Association québécoise des troubles d'apprentissage

moi aussi JE SUIS CAPABLE

Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

Sudoku

par Fabien Savary

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 5 | | | | 2 |
| 7 | | 6 | 2 | | |
| 6 | | | | | 3 |
| | 6 | | 1 | 4 | |
| | 1 | | 9 | 2 | 7 |
| 2 | | 2 | | | 5 |
| 2 | 5 | 9 | 3 | | 1 |
| 1 | | | 4 | | 6 |
| 7 | | 8 | | | 7 |

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3420

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 7 | 5 | 1 | 8 | 9 | 4 | 3 | 6 |
| 1 | 8 | 6 | 2 | 3 | 4 | 9 | 7 | 5 |
| 4 | 3 | 9 | 7 | 5 | 6 | 1 | 8 | 2 |
| 6 | 1 | 7 | 3 | 4 | 5 | 2 | 9 | 8 |
| 3 | 9 | 8 | 6 | 7 | 2 | 5 | 4 | 1 |
| 5 | 2 | 4 | 9 | 1 | 8 | 3 | 6 | 7 |
| 9 | 4 | 1 | 8 | 2 | 7 | 6 | 5 | 3 |
| 7 | 5 | 2 | 4 | 6 | 3 | 8 | 1 | 9 |
| 8 | 6 | 3 | 5 | 9 | 1 | 7 | 2 | 4 |

3419

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ACTUALITÉS



ÉLISABETH PARADIS

Thérèse Drago s'est éteinte lundi matin à l'âge de 88 ans.

QUÉBEC

M^{me} Thérèse n'est plus

ISABELLE PORTER

à Québec

Figure légendaire de la vie nocturne de Québec, Thérèse Drago est décédée tôt lundi matin à l'âge de 88 ans.

« Elle est morte dans son sommeil », a raconté son vieil ami Michel Siriaque qui est resté auprès d'elle jusqu'à la fin. « Elle a réalisé son souhait de mourir à la maison. »

Thérèse Drago a tenu un bar clandestin pendant 15 ans dans son demi-sous-sol du quartier Montcalm. Avant cela, elle a été la propriétaire pendant une trentaine d'années de la Grande Hermine, un bar mythique que fréquentaient notamment des prostituées. De l'avis de bien des gens qui l'ont connue, elle était une sorte de travailleuse sociale sans le titre.

Au printemps, un jeune dramaturge du nom de Maxime Beauregard lui a rendu hommage dans une pièce bien sentie intitulée *M^{me} G*. Inspirée de longs entretiens, la pièce nous faisait découvrir une femme intelligente avec beaucoup d'humour et de sympathiques paradoxes. Ainsi, M^{me} Thérèse tenait un bar clandestin et fumait comme une cheminée, mais elle ne buvait pas elle-même. Elle aurait en outre accueilli des prostituées à la Grande Hermine pour éviter qu'elles pratiquent le métier dans la rue en proie aux proxénètes.

M^{me} Thérèse n'avait toutefois pas pu assister à la pièce en raison d'une blessure et de difficultés respiratoires. Selon M. Siriaque, elle ne s'était jamais vraiment remise de sa dernière hospitalisation l'an dernier. « La convalescence avait été difficile, elle n'était jamais vraiment remontée. »

Lors d'une brève rencontre en février, elle semblait de bonne humeur, mais très affaiblie. Coincée dans son gros fauteuil, elle fumait ses cigarettes en parlant des petits oiseaux qui venaient la visiter dehors.

Comme disait l'auteur de *M^{me} G*, M^{me} Thérèse « a vécu en marge toute sa vie » et « a réussi », disait-il en entrevue en mars. « Elle s'est faufilée, elle a réussi à trouver le bonheur en étant à contre-courant. »

Le Devoir

L'opposition dénonce les conditions de vie dans un CHSLD

Québec — L'opposition officielle a ajouté sa voix, lundi, au plus grand syndicat d'infirmières du Québec pour dénoncer les conditions de vie dans un centre d'hébergement de Montréal. Le Parti québécois reproche au gouvernement Couillard son inaction devant les problèmes signalés au Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Denis-Benjamin-Viger. Dimanche, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) a réclamé l'intervention du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, pour embaucher du personnel supplémentaire et résoudre les problèmes d'insalubrité. Selon le syndicat, les employés ne disposent que de six minutes pour nourrir certains patients. En conférence de presse lundi à l'Assemblée nationale, le porte-parole péquiste en matière d'aînés et de lutte contre l'intimidation, Harold LeBel, a dénoncé l'attentisme du gouvernement Couillard en émettant tous les rapports qui font déjà état des problèmes dans les CHSLD.

La Presse canadienne

AGRESSIONS SEXUELLES

L'Université Laval renforce ses mesures de sécurité

ISABELLE PORTER

à Québec

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Les événements survenus dans la nuit de vendredi à samedi dans les résidences de l'Université Laval se sont précisés, lundi: le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a reçu un total de dix plaintes, dont quatre concernent des gestes à connotation sexuelle.

Sur les portes du pavillon Alphonse-Marie-Parent, où les agressions auraient eu lieu, une affiche a été installée. « Vous êtes importantes, sans aucun doute, vous êtes intouchables, vous êtes magnifiques, on vous doit l'estime. [...] Vous êtes fortes, et ce, personne ne peut y porter atteinte », peut-on y lire.

La porte-parole de l'université, Andrée-Anne Stewart, a répété en matinée que les mesures de sécurité ont été renfor-

Une tournée hypersexualisée à Ottawa

Après le journal des étudiants en droit de l'Université de Montréal, qui a dénoncé récemment des initiations hypersexualisées, voilà que *La Rotonde*, le média de l'Université d'Ottawa, a dévoilé lundi une enquête qui lève le voile sur le *Vet's Tour*, une tournée des bars annuelle organisée par l'Association des étudiants en sciences. Une journaliste étudiante, qui a participé à l'activité le 7 octobre, fait état des défis et des commentaires à connotation sexuelle qu'elle

aurait entendus au cours de la soirée. « [...] les points alloués pour chaque défi sont quadruplés si le participant est en sous-vêtement et décuplés s'il est nu. Parmi les dizaines de défis listés, on dénote: manger des poils pu- blics en faisant des bruits de nature sexuelle, pour 1000 points », note la journaliste.

L'université a publié un communiqué dans lequel elle « condamne vigoureusement la tenue récente d'un événement encourageant certains gestes [choquants]. »

cées sur le campus et que des agents de sécurité sont désormais présents à l'intérieur des résidences en tout temps. « Nous sommes de tout cœur avec les vic-

times », a-t-elle déclaré. « Nous condamnons sans réserve les crimes rapportés et travaillons sans relâche depuis les premiers instants avec les autorités poli-

cières afin de faire progresser l'enquête sur ces actes criminels », a aussi fait savoir le vice-recteur de l'Université Laval, Eric Bauce, dans un communiqué.

Gestes aléatoires

L'affaire a commencé par une seule plainte, déposée tôt samedi matin. Puis, la médiatisation des événements a poussé de nouvelles victimes présumées à se manifester. Selon l'agent aux communications du SPVQ, David Poitras, il semble que le ou les suspects qui ont sévi en pleine nuit ont agi de manière aléatoire. La majorité des plaintes ont été formulées par des femmes, a-t-il souligné.

Les gestes qui se seraient produits vont, dans certains cas, jusqu'à l'attouchement et l'agression sexuelle. Personne n'a encore été appréhendé.

Interpellé sur la question, le premier ministre Philippe Couillard a déclaré que la res-

ponsabilité d'assurer la sécurité des étudiants relève des recteurs d'université. « C'est terrible que les étudiants ne se sentent pas en sécurité à leur résidence. Ce n'est pas acceptable dans une société comme la nôtre », a-t-il affirmé. Comme sa consœur Hélène David, il a affirmé que le gouvernement sera à l'écoute si des pistes de solutions sont proposées, notamment par les associations étudiantes ou les recteurs d'université.

La ministre de l'Éducation a par ailleurs affirmé avoir mandaté les responsables de la campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel « Sans oui, c'est non » afin qu'ils consultent les associations étudiantes et formulent des recommandations.

« Il y aura une politique-cadre de prévention du harcèlement [...] pour toutes les universités », a-t-elle aussi assuré.

Le Devoir



GETTY IMAGES

Dans la catégorie des 15 à 24 ans, ce sont près de 4 jeunes sur 10 qui affirment avoir consommé du cannabis dans la dernière année. L'usage diminue avec l'âge.

La consommation de cannabis est en hausse à Montréal

La santé publique veut des études plus qualitatives sur l'usage du pot, surtout chez les jeunes

JESSICA NADEAU

Le cannabis n'est pas encore légalisé au Canada, mais on note déjà une « augmentation significative » de la consommation ces dernières années sur l'île de Montréal. Cette hausse préoccupe la santé publique, qui demande des études plus pointues afin de mieux suivre l'évolution de cette tendance dans l'optique d'une légalisation.

« On a exprimé une inquiétude, ou plutôt une préoccupation, par rapport à l'augmentation de la consommation qui est déjà commencée et qui va probablement se poursuivre avec la légalisation », affirme Robert Perreault, médecin-conseil à la Direction régionale de santé publique de Montréal. Ce qu'on ne sait pas, c'est ce que ça va changer dans la dynamique sociale autour du cannabis, est-ce que cette augmentation va se poursuivre longtemps ?

Le nombre de fumeurs de cannabis a augmenté de 4% depuis 2008, selon la dernière Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015, qui a été rendue publique ces derniers jours. Ainsi, le nombre d'usagers est passé de 13,5% à 17,4%. La moyenne québécoise se situe à 15,2%.

« Il est difficile d'attribuer cette augmentation à une cause spécifique », répond le Dr Perreault. On peut penser que, depuis 2008, il y a eu une sorte de détente dans l'imposition des lois concernant l'usage du cannabis. Il y a aussi, dans la population, une évolution du niveau d'acceptation et de tolérance du cannabis. »

Crainte pour les jeunes

L'augmentation touche principalement les jeunes de 15 à 24 ans. Dans cette catégorie d'âge, ce sont près de 4 jeunes sur 10 qui affirment avoir consommé du cannabis dans la dernière année. L'usage diminue avec l'âge.

Une autre étude, réalisée en 2013, démontrait que 15,8% des jeunes de cinquième secondaire fumaient du cannabis sur une base hebdomadaire. La principale crainte de la direction régionale de santé publique, c'est de voir ce chiffre augmenter. « Là où on est vraiment inquiets, c'est là que le contrôle de l'accès pour les jeunes; c'est là que le cannabis est le plus dommageable parce qu'il

peut retarder les apprentissages, créer des difficultés de développement et réduire la motivation, à une période où les jeunes sont déjà fragiles, affirme le Dr Perreault. On ne voudrait surtout pas que les jeunes profitent de la légalisation pour avoir un accès plus facile. »

Une autre donnée intrigue la santé publique: contrairement au tabac, pour lequel l'usage est plus répandu dans les secteurs défavorisés de la population, on voit avec le cannabis une consommation plus importante dans les secteurs favorisés. « C'est une tendance qui a l'air de se répéter partout, tant au Colorado qu'en Californie. On ne sait pas encore si c'est lié au coût ou à d'autres facteurs, mais c'est le genre de question qu'il va falloir mieux comprendre. »

Indicateurs plus fins

Pour le médecin-conseil à la santé publique de Montréal, il faut davantage de recherche pour mieux cerner le problème avant d'aller de l'avant avec la légalisation.

« On a des chiffres qui sont un peu grossiers. On ne connaît pas les dosages, on ne connaît pas la manière dont les gens utilisent le cannabis et ça nous suggère qu'il va falloir développer des indicateurs beaucoup plus fins avant la légalisation pour pouvoir suivre l'évolution. »

Il précise qu'en ce moment, « la recherche s'est faite un peu à la dure » en raison du côté illégal de la chose, mais que la légalisation devrait permettre d'aller chercher des informations plus qualitatives.

« Il faut devenir plus spécifique. Là, ce que l'on sait, c'est la consommation rapportée dans la dernière année; ça ne nous dit pas grand-chose. Il serait plus intéressant de savoir ce qui est arrivé dans le dernier mois, comment les gens se comportent toutes les semaines, dans leur vie. Ce sont ces données-là dont on va avoir besoin. »

La Direction régionale de santé publique de Montréal a formulé plusieurs recommandations dans un mémoire présenté dans le cadre des consultations fédérales sur la légalisation de la marijuana en septembre dernier et entend plaider sa cause lors d'éventuelles consultations québécoises.

Le Devoir

L'Ontario serre la vis à l'industrie de l'embouteillage d'eau

Les environnementalistes estiment avoir gagné une première bataille

ISABELLE PARÉ

Après des mois d'aprs débats soulevés par l'achat de sources d'eaux souterraines notamment par le géant de l'alimentation Nestlé, l'Ontario a sonné la fin de la récréation lundi en resserrant les critères d'obtention des permis et en imposant un moratoire de deux ans sur le déploiement de toute nouvelle usine d'embouteillage.

La décision, annoncée par le ministre de l'Environnement et des changements climatiques de l'Ontario, a été accueillie comme une victoire par les organismes environnementaux qui tentent depuis des années de sensibiliser le public aux dangers de l'exploitation commerciale des sources d'eaux souterraines de la province.

Nouvelles règles du jeu

Les nouvelles règles prévoient que des études scientifiques plus sévères seront exigées avant d'octroyer ou de renouveler un permis pour pomper l'eau et que la croissance prévue de la population, les changements climatiques, des périodes de sécheresse et l'impact prévu sur les générations futures seront pris en compte. Au surplus, les permis devront être renouvelés tous les cinq ans plutôt que tous les dix ans.

« Pour nous, l'impact sur les générations futures, c'est ce qui est le plus important. C'est le pilier des nouvelles règles et cela a toujours été notre argument pour dénoncer l'octroi de ces permis », a fait valoir Mike Nagi, président du conseil d'administration de Wellington Water Watchers, un organisme qui milite contre la commercialisation des eaux souterraines.

Selon ce dernier, ces nouvelles règles, si elles sont adoptées par le Parlement ontarien, mettront en échec les plans d'exploitation d'une source par Nestlé à Middlebrook et rendront très difficile l'octroi de nouveaux permis pour des géants de l'industrie de l'embouteillage. « Les permis actuels ne répondent certainement pas à ces exigences et tous les permis devront être renouvelés en vertu des nouvelles règles », a-t-il insisté.

Cette nouvelle fait suite au tollé soulevé ces dernières semaines par l'achat sans condition de la source d'eau souterraine de Middlebrook dans le comté de Wellington remportée haut la main par la filiale canadienne de Nestlé, au détriment d'une offre faite par la municipalité de Centre Wellington. Confrontée à une période de sécheresse, la petite ville située à 100 km à l'ouest de Toronto souhaitait s'y approvisionner pour desservir sa population en pleine croissance.

Mais Nestlé souhaite plutôt faire de la source de Middlebrook une occasion « de croissance commerciale » et une réserve pour son usine d'Aberfoyle, située à proximité. À Aberfoyle, Nestlé prélève déjà 3,6 millions de litres d'eau par jour, mais son permis, expiré, fait présentement l'objet d'une révision par la province. Nestlé détient aussi un permis pour extraire 1,1 million de litres d'eau à Erin, une autre communauté de la région de Guelph-Wellington.

Une nouvelle donne

Selon Wellington Water Watchers, les nouvelles règles envisagées par la province viennent changer totalement la donne. Elles pourraient non seulement bloquer le déploiement de toute exploitation à Middlebrook, mais aussi remettre en question les autres permis de la filiale suisse. « Personne n'a le droit de puiser les eaux souterraines, il s'agit d'un privilège que le gouvernement, au moyen de permis, peut révoquer en tout temps », insiste Mike Nagi.

La province n'exclut pas de revoir dans la foulée les « frais d'administration de l'eau » exigés des embouteilleurs, un sujet qui vient ajouter aux irritants. À l'heure actuelle, l'Ontario exige 3,71 \$ par million de litres puisés, comparativement à 2,50 \$ par million de litres en Colombie-Britannique et 70 \$ au Québec.

Le public aura jusqu'au 1^{er} décembre pour commenter ces nouvelles normes, qu'on souhaite adopter au début de 2017.

Avec La Presse canadienne

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

LIBRE-ÉCHANGE

Un traité honnête

L'opposition du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au traité de libre-échange négocié entre le Canada et l'Union européenne a l'avantage de forcer les médias à parler du contenu de cette entente que nos gouvernements ne nous ont pas suffisamment expliquée, de peur de faire face à une opposition.

Lancées en 2009, les négociations de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne ont abouti à l'Accord économique et commercial global (AECG), mieux connu sous l'acronyme anglais CETA.

Cet accord peut être qualifié de troisième génération parce qu'il ne s'attaque pas seulement aux tarifs douaniers, mais vise aussi à harmoniser les exigences et les normes chères aux consommateurs, aux producteurs et aux États des deux ensembles.

Contrairement à ce qu'on entend encore aujourd'hui, certaines clauses litigieuses de la première version de l'AECG ont été modifiées le printemps dernier. Ainsi, il sera très difficile pour une multinationale d'obtenir compensation d'un État en invoquant qu'une nouvelle loi sur l'environnement ou sur la santé nuit à sa rentabilité. Le texte final reconnaît le droit des États à modifier leurs lois même « d'une manière qui affecte négativement les investissements ou interfère avec les attentes des investisseurs ».

En matière de règlement des différends entre investisseurs et gouvernements, un nouveau tribunal permanent formé d'experts indépendants sera créé et financé par les États. Ce qui n'est pas le cas pour l'ALENA, où les arbitres sont souvent accusés de partialité.

Cela dit, tout n'est pas parfait dans ce projet de traité construit autour du principe donnant-donnant propre à la négociation. Il est vrai que l'augmentation des exportations de fromages européens nuira à la production locale. Mais ce sont surtout les producteurs laitiers qui seront affectés par l'arrivée d'une plus grande quantité de fromages commerciaux. Le gouvernement Harper avait promis de l'aide dans l'éventualité où les producteurs de fromage fins subiraient un choc brutal, ce qui reste à voir.

D'un autre côté, l'Union des producteurs agricoles sait bien qu'elle n'est pas à l'abri d'une contradiction quand elle dénonce l'importation de fromage européen tout en demandant l'ouverture des frontières européennes au porc québécois.

Il est aussi vrai que la prolongation de deux ans des brevets pharmaceutiques dans certains cas d'exception aura pour conséquence de reporter la mise en marché de génériques moins coûteux. Mais là encore, il faut reconnaître que ce nouveau délai reste plus court que les cinq années accordées par l'UE à ses propres détenteurs de brevets.

Le Canada et le Québec ont toujours été des nations exportatrices. On n'imagine pas revenir à l'époque où les peuples vivaient en autarcie. Le concept de « circuit court » selon lequel un agriculteur vend sa production directement au consommateur est merveilleux, mais il ne peut répondre qu'à une infime fraction de nos besoins.

On peut critiquer les traités de libre-échange, un bon traité n'en reste pas moins nécessaire pour limiter les guerres commerciales dont les plus petits pays sortent toujours perdants.

Près de 80 % de nos échanges ont lieu avec les États-Unis où le protectionnisme est à la hausse. Le Canada n'a pas le choix : il doit chercher à faire tomber les barrières qui limitent encore l'accès au demi-milliard de consommateurs européens dont le mode de vie se rapproche le plus du nôtre sur la planète.

GAZ RÉFRIGÉRANTS

Le chaud et le froid

Il est loin de faire tout le bruit que fait l'accord de Paris sur le climat, et pourtant le devrait, puisque le pacte environnemental conclu le week-end dernier à Kigali, au Rwanda, par près de 200 pays représente une avancée importante dans la lutte contre le réchauffement climatique en ce qu'il s'attaque de façon coercitive au fléau des hydrofluorocarbures (HFC), ces gaz utilisés comme réfrigérants dans les climatiseurs et les réfrigérateurs.

Progrès sensible parce les HFC sont des gaz dont l'effet de serre est plusieurs milliers de fois plus grand que celui du CO₂ et que l'« amendement de Kigali » est un accord contraignant, contrairement à celui de Paris. Que l'accord conclu à Kigali soit appliqué de façon responsable, ce qu'il n'est pas absurde d'espérer, et son application se trouverait à freiner de près de 0,5 °C l'augmentation des températures à l'échelle mondiale — représentant ainsi le quart du plafond de réchauffement de 2 °C convenu à Paris en décembre dernier, seuil au-delà duquel, disent les experts, l'humanité s'exposerait à des dommages climatiques irréparables.

L'accord, qu'on aura mis sept ans à ficeler, est d'autant plus intéressant qu'il vient se greffer au protocole de Montréal, ce traité clé datant de 1987 et par lequel ont pu être supprimés d'un commun accord les chlorofluorocarbures (CFC), grands responsables de la destruction de la couche d'ozone. Il est une belle preuve qu'il est dans l'ordre du possible pour les pays riches et pauvres de parvenir à un compromis fonctionnel dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'amendement de Kigali est d'abord le produit du rapprochement qui s'est dessiné en matière environnementale entre les États-Unis et la Chine, plus grand producteur de HFC. Le résultat n'aurait toutefois pas été aussi ample sans l'adhésion — réticente au départ — de l'Inde et l'appui, beaucoup plus enthousiaste, de l'ensemble des pays du continent africain, où les climatiseurs sont pour le moment peu répandus, certes, mais qui n'en est pas moins extrêmement vulnérable aux changements climatiques.

S'engage maintenant une course contre la montre pour introduire des produits de substitution plus « verts » et freiner concrètement l'utilisation des HFC à bref et à moyen terme. La capacité de l'Inde à relever ce défi méritera une attention particulière : voici un pays très peuplé (1,3 milliard d'habitants), très chaud (il est courant que le mercure dépasse les 40 °C) et en état de boom économique... Comment donc l'Inde s'y prendra-t-elle pour concilier cet accord avec la croissance des ventes d'un bien de consommation, le climatiseur aux HFC, que s'arrache sa classe moyenne en expansion? L'affaire va se jouer dans les dix prochaines années.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Aux gendarmes de la Lettre!

À ceux qui jappent contre le prix Nobel de littérature décerné à Bob Dylan et qui contestent la place de la chanson au panthéon des littératures, dites-vous bien que les formes romanesque et poétique que vous défendez féroce, comme le dernier os d'un reliquaire sacré, sont en réalité les jeunes héritières d'une immémoriale oralité; que les œuvres phares, qui jettent leur lumière sur les fondements de notre grande Littérature, puisent pourtant leurs origines aux confins des traditions orales, là où la poésie, bien avant la lettre dessinée, n'est encore que chant et geste. Rappelez-vous que nos millénaires de poètes ont chanté bien davantage que ce que nos littérateurs tardifs en ont consigné par volumens et codex.

Mais dites donc, seriez-vous prêts à dissimuler des âges d'art oral derrière quelques siècles d'art écrit, comme si le mot transcrit n'était jamais abouti du mot dit? Iriez-vous, non sans blague, jusqu'à renvoyer Ulysse à la vulgate des populismes? De là à prétendre que le chapeau du parolier puisse coiffer le romancier, il y a garde à ne pas céder: on est d'accord là-dessus. Mais il ne s'agit pas ici d'accorder au chanteur à succès la noblesse des lettres promises aux orfèvres de la prose, non, mais bien de reconnaître enfin que l'un et l'autre, en ce qu'ils touchent l'Art avec la langue, font bel et bien une seule et même chose!

Souvenez-vous donc de Flaubert, de ce Flaubert que vous aurez adulé comme nous, et qui écrivait et récrivait sans cesse en criant ses phrases à voix haute, dans le souci intime des sonorités, jusqu'à ce

qu'elles se débitent à la perfection, jusqu'à ce qu'elles sonnent juste! Et voyez donc que la chanson, si elle a historiquement précédé le roman, ne lui a pourtant rien cédé qui ne lui appartienne encore. Contre quoi, tant bien s'en retourner lire l'alphabète qu'était Homère, les pieds à la chaleur d'un feu de foyer télévisé. Et «vanité des vanités», ne restera que vanités.

Sami Jalbert, sociologue et musicien
Montréal, le 14 octobre 2016

Bravo, Jérémy!

Les téléspectateurs qui ont eu la chance de regarder *Tout le monde en parle* jusqu'à la fin dimanche dernier auront pu assister à la solide prestation qu'y a livrée Jérémy Gabriel. Au sujet du port en appel de la décision du Tribunal des droits de la personne condamnant Mike Ward à lui verser 35 000\$ pour diffamation, le jeune homme n'a jamais qualifié les propos haineux de Mike Ward. Il a toutefois évoqué ce qu'il a ressenti dans son cœur d'enfant de 13 ans lorsque l'humoriste a entre autres mentionné «Moi, je te défends; toi, tu crèves»... Il a aussi dit estimer que le port du jugement du Tribunal en appel allait approfondir l'opinion des gens au sujet de cette cause. Il a finalement remercié les personnalités (humoristes et animateurs) qui ont courageusement pris son parti.

Par son aplomb, par sa maturité, autant que par sa sensibilité, il a remis à sa place le «brillant humoriste». Les admirateurs de ce dernier et détracteurs de Jérémy en auront aussi pris pour leur rhume.

Bravo, Jérémy Gabriel! Vous démontrez que la liberté d'expression ne peut facilement servir de prétexte à l'intimida-

tion. Votre jugement et votre courage exemplaires auront assurément suscité l'admiration de tous.

Robert Poulin

Québec, le 16 octobre 2016

Valls fait fausse route

Le premier ministre français a beau venir au Canada vanter les mérites de l'approche laïque dure, on ne peut que constater plutôt la faillite du système français en matière d'accueil aux immigrants.

Qu'a fait la France en la matière? Non seulement elle a créé de glauques cités devenues très vite des ghettos de chômage chronique, mais en y enlevant les très efficaces polices de proximité (supprimées par Sarkozy en 2003 et jamais rétablies par Hollande), elle a fait de ces grises «banlieues» des zones de non-droit où sévissent la misère, la violence et la criminalité.

La France n'a jamais fait face sérieusement à ses problèmes d'intégration et ne fait que se crispier sur des mesures restrictives et punitives, dont la plus récente est cette loufoque interdiction du burkini. Il était même question il y a quelques années de légiférer sur la taille de la barbe! Ces tracasseries sont grotesques et de toute façon inapplicables, et ne font qu'empirer la situation, en provoquant encore plus d'exclusion.

En ce domaine, le Canada, qui réaffirme aujourd'hui de façon éclatante sa traditionnelle attitude d'ouverture, de tolérance et de générosité à l'égard des immigrants, est sur la bonne voie et n'a de leçon à recevoir de personne, surtout pas du premier ministre de la France.

Christian Feuillet

Montréal, le 16 octobre 2016

LIBRE OPINION

Le ver dans la pomme de l'école publique

MARCEL PERRON

Retraité de l'enseignement

Je profite de la tournée de consultation du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, pour le sensibiliser à une dérive qui frappe de plus en plus le monde scolaire au niveau secondaire, et qui a comme conséquence de créer des conditions gagnantes pour les uns et perdantes pour les autres.

Dans le clan des gagnants, il faut parler évidemment des écoles privées ou semi-privées puisqu'elles sont financées en moyenne à une hauteur de 65% par l'État. Ces institutions sélectionnent leur clientèle en puisant dans le bassin des élèves performants, et obtiennent des résultats sans équivoque lors des examens du ministère.

Cette concurrence déloyale a conduit les écoles publiques du secondaire à se doter d'options sportives, culturelles ou autres pour freiner un exode vers le privé et ainsi rejoindre l'équipe gagnante. Ce

secteur semi-public, souvent sélectif, occasionne des dépenses importantes pour les parents qui doivent assumer des frais d'inscription élevés et des achats de matériel, comme des portables, par exemple.

Ces «privatisations» de l'école publique affectent directement la réussite des autres élèves. En effet, si les classes ordinaires sont privées de l'émulation que procure la présence d'élèves plus doués, et qu'en plus, celles-ci deviennent des lieux d'intégration de clientèles plus lourdes de tout acabit, cela a pour conséquence de rendre la tâche des enseignants très difficile à accomplir, et ce, malgré le soutien des professionnels qui les accompagnent. C'est cette image de l'école publique qui est médiatisée avec son lot de plans d'intervention, de décrochage scolaire et de problèmes de toutes sortes.

Ce système à deux vitesses semble vouloir se généraliser de plus en plus dans les écoles publiques québécoises. S'il ralentit quelque peu le passage de la

clientèle vers le privé, c'est le ver dans la pomme qui ronge lentement le secteur public.

Tout cela s'inscrivant dans un cadre plus grand d'une école devenue marchande où on retrouve le parent, consommateur de services, l'enseignant producteur de diplômes, et l'élève, la ressource à développer. Dans un tel système, qui blâme-t-on quand les choses ne tournent pas rond? Partant du principe que le client a toujours raison, je vous laisse deviner la réponse. Ce n'est pas la création d'un ordre professionnel des enseignants qui va changer les choses.

L'école a-t-elle perdu son âme sur l'autel de la société de consommation? Ce qui est certain, c'est qu'elle offre de moins en moins des chances égales de réussite pour les élèves. A-t-on sacrifié les grands principes de démocratisation et d'égalité qui sous-tendaient le système scolaire québécois à l'origine, au profit d'un tape-à-l'œil qui profite à certains au détriment des autres?

IDÉES

CLAUSES DE DISPARITÉ DE TRAITEMENT À LA SQ

Ne laissons pas nos conventions collectives se négocier sur le dos de la jeunesse

NOLYWÉ DELANNON

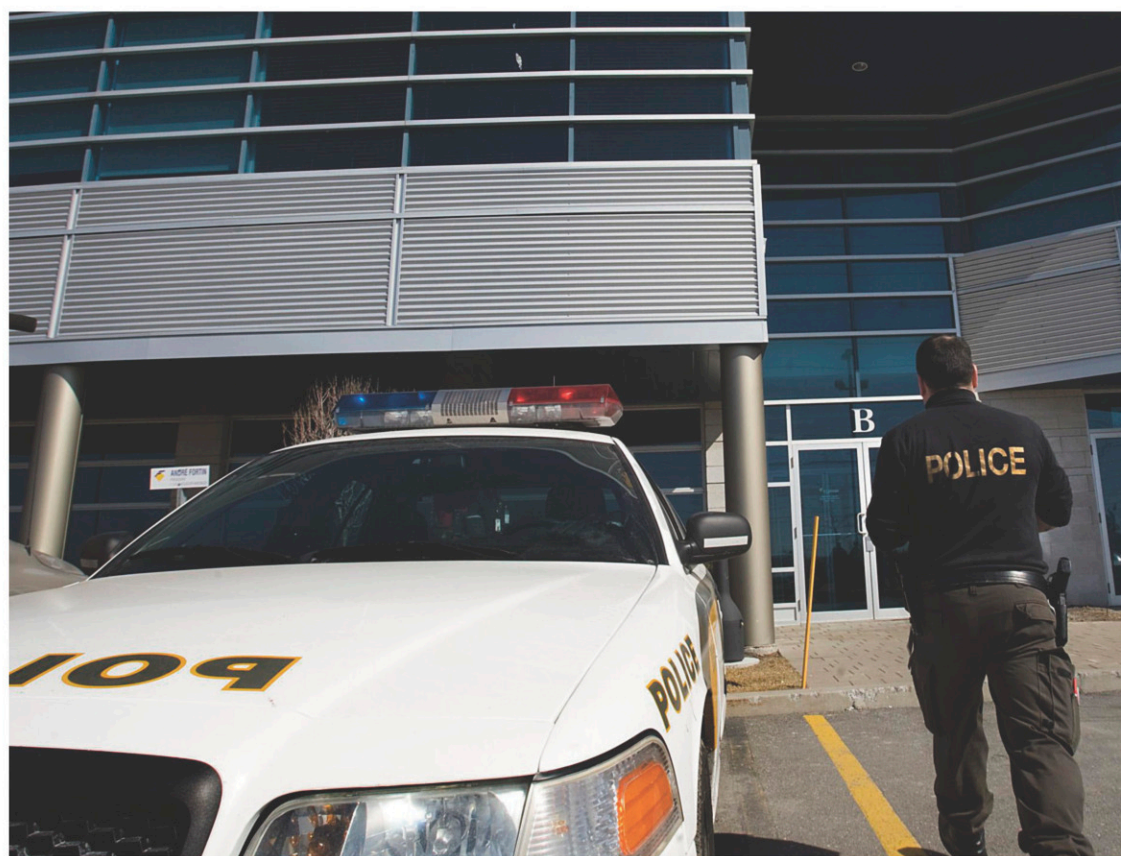
Présidente de Force Jeunesse

O n entend de plus en plus parler de fracture intergénérationnelle comme d'un risque d'implosion des sociétés, que ce soit pour commenter les divisions de la société britannique autour du référendum sur le Brexit ou celles de la société américaine dans le contexte de l'élection présidentielle. Chez nous, plusieurs commentateurs ont analysé la course à la chefferie du Parti québécois avec une lunette générationnelle. Menace réelle ou simple inquiétude, cette question est majeure pour notre avenir collectif.

À Force Jeunesse, nous posons comme préalable à la conception de toute politique publique ou décision collective un principe d'équité et de solidarité intergénérationnelle. C'est dire notre inquiétude en apprenant par les médias que, dans le cadre des négociations entre le gouvernement et les policiers de la Sûreté du Québec concernant leur régime de retraite, certaines parties prenantes auraient évoqué l'hypothèse d'introduire des « clauses orphelins » comme issue aux désaccords. Nous ne pouvons rester silencieux face à une hypothèse qui ne devrait même pas être envisagée.

On doit en fait les appeler clauses de disparité de traitement, et ces dispositions permettent d'introduire une discrimination entre travailleurs sur la base de leur seule date d'embauche. Ainsi, dans un même établissement et pour accomplir les mêmes tâches, deux employés se voient offrir des conditions de travail inégales. Les employés désavantagés sont ceux qui ne sont pas encore embauchés, principalement les jeunes, mais aussi les immigrants nouvellement accueillis.

Depuis 2001, le Québec interdit ces clauses dans la Loi sur les normes du travail, interdiction qui n'inclut toutefois pas explicitement les régimes de retraite et les régimes d'assurance collective. Or, ces régimes sont précisément la cible, depuis quelques années, des contournements de l'esprit de la loi, et l'hypothèse évoquée dans le cadre des négociations à la SQ s'inscrit dans cette logique. Cette option est toutefois inaccept-



Dans les négociations entre le gouvernement et les policiers de la Sûreté du Québec concernant leur régime de retraite, certaines parties prenantes auraient évoqué l'hypothèse d'introduire des « clauses orphelins » comme issue aux désaccords.

table en raison de son caractère discriminatoire pour la jeunesse et de son reniement du consensus établi au Québec depuis 2001.

Lors du dévoilement de sa Politique de la jeunesse au printemps dernier, le premier ministre Couillard réaffirmait son engagement à éliminer ces clauses. Nous avons participé aux consultations préalables à cette politique et y avons rappelé l'importance de les éradiquer, ralliant de nombreuses voix à notre message. Récemment, le ministre du Travail annonçait la mise sur pied d'un Comité consultatif, dont l'un des mandats est de se pencher sur ces clauses appliquées aux régimes de retraite. Nous occupons le siège « jeunes » de ce Comité et enten-

dons y jouer notre rôle avec sérieux et détermination. Difficile de concevoir que tous ces efforts et annonces puissent être vains et que l'on vienne aujourd'hui en saper les premiers effets.

Force Jeunesse défend une vision progressiste de la société et considère qu'une dégradation des conditions de travail est toujours regrettable. Plus grave encore est une dégradation qui ne cible qu'une génération de travailleurs en lui faisant assumer seule le fardeau financier des choix des générations précédentes. Si des déficits doivent être résorbés et des régimes rééquilibrés, chaque génération de travailleurs doit y contribuer équitablement. Il s'agit là d'une condition essentielle à notre cohésion sociale.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Asie orientale à l'épreuve de la puissance

Le PTP est un effort très bien orchestré de structuration autour de normes dictées par les États-Unis

SOPHIE BOISSEAU
DU ROCHER
FRANÇOISE NICOLASRespectivement chercheuse associée
et directrice, Centre Asie, Institut
français des relations internationales,
Paris

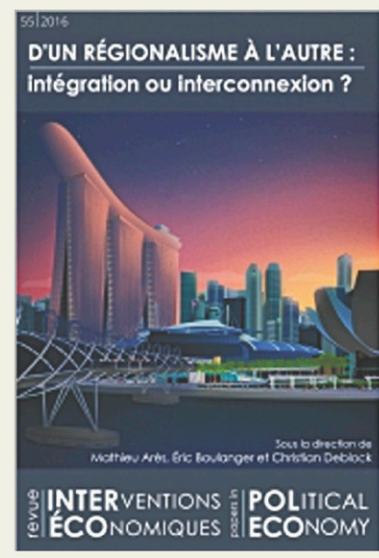
L ongttemps restée à l'écart de la vague des accords commerciaux régionaux, l'Asie orientale se retrouve aujourd'hui confrontée à une superposition complexe d'accords, mais aussi de projets d'intégration sous-régionaux. L'émergence de deux méga-accords est en passe de changer la donne.

Depuis 2012 en effet, le Partenariat transpacifique (PTP) et le Partenariat économique régional global (PERG) dominent les débats en Asie-Pacifique. L'objectif commun de ces deux accords est de faciliter les échanges dans la région, mais le PERG s'appuie sur des accords déjà existants négociés par l'ASEAN alors que le PTP constitue une entreprise entièrement nouvelle. Ces deux projets diffèrent sur nombre d'autres points, allant de leur couverture géographique à leur logique économique, en passant par la question du leadership. Le PTP regroupe aujourd'hui 12 pays de part et d'autre du Pacifique, dont les États-Unis, mais pas la Chine, alors que le PERG rassemble les 16 économies dites de l'ASEAN plus 6 (Chine, Corée du Sud, Japon, Inde, Australie et Nouvelle-Zélande), ce qui exclut les États-Unis. La dimension régionale au sens strict du terme est patente dans le cas du PERG, mais moins dans le cadre du PTP. Ce dernier accord reflète néanmoins une volonté, de la part des États-Unis, de conserver la main sur l'organisation économique de la région asiatique.

Le problème de définition de la mouvance pertinente pour la coopération régionale n'est pas nou-

DES IDÉES
EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, un extrait du numéro 55 de la *Revue interventions économiques* (interventionseconomiques.revues.org)



veau et est étroitement lié à l'absence de leader unanimement accepté dans la région. En Asie orientale, les deux leaders régionaux potentiels que sont la Chine et le Japon sont traditionnellement en désaccord sur ce point. En outre, la question du rôle des États-Unis dans la région reste posée et, sur ce point encore, les avis divergent.

Objectifs différents

Par ailleurs, si l'on examine la philosophie des deux projets, il ne fait guère de doute que les objectifs poursuivis sont fondamentalement différents et que le PTP est infiniment plus ambitieux.

Il ne faut pas s'y tromper, le PTP constitue un effort très bien

orchestré de structuration de la région autour de normes dictées par les États-Unis. Mais le PTP est aussi une entreprise normative qui ne se limite d'ailleurs pas à la seule Asie orientale. Il apparaît indissociable et complémentaire d'un deuxième projet également poussé par les États-Unis, en direction de leurs partenaires européens : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI).

Le PERG constitue une entreprise infiniment plus modeste, dont l'objectif consiste à faciliter les échanges et l'investissement au sein de la région d'Asie orientale au sens large du terme. Il s'agit notamment de « consolider » les différents accords de libre-échange passés par l'ASEAN avec ses partenaires régionaux. L'objectif est en parfaite cohérence avec la mouvance géographique de l'accord puisque l'essentiel des échanges et des réseaux régionaux de production regroupe les économies qui sont parties à la négociation. Certes, la Chine a récemment affirmé vouloir pousser un accord commercial à l'échelle de l'ensemble de la région Asie-Pacifique, mais aucun calendrier précis n'a été suggéré et le moment choisi pour faire cette déclaration laisse penser qu'il s'agissait simplement pour Pékin de reprendre l'initiative dans la région face à Washington.

Par intérêt

Ces différentes initiatives montrent qu'en matière de coopération, beaucoup reste à faire pour s'entendre sur un projet régional. Au-delà des logiques géoéconomiques, des enjeux de puissance se profilent clairement derrière la captation des flux régionaux. Plusieurs indices militent pour une telle lecture.

D'abord, les deux projets ont été récupérés par la Chine et les États-Unis alors qu'initialement ils n'étaient pas à la manœuvre. Mais si la prise en main du PTP par les

États-Unis est désormais incontestable, celle de la Chine sur le PERG est plus discutée. Suivant une méthode désormais familière, Pékin reste dans une position attentiste, le temps de l'observation lui permettant de mieux évaluer les chances de succès du projet. À ce stade, le leadership de la Chine au sein du PERG est plus la perception des observateurs extérieurs que le fruit d'une volonté délibérée de Pékin; cependant, si la Chine y voyait une occasion à saisir, elle ne manquerait pas de se présenter comme son « leader naturel ». Cette tactique explique que le PERG n'est pas le seul vecteur activé pour contrecarrer la tentative américaine de retour en Asie. Le projet de Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) et, au-delà, le vaste projet des Nouvelles routes de la soie sont généralement interprétés comme d'autres instruments d'autonomisation de l'Asie, voire comme des vecteurs d'influence pour la Chine.

Ensuite, la participation « à la carte » au PTP prouve qu'on s'entend plus sur une ambition que sur un projet précis et que les participants veulent d'abord profiter du dynamisme des volumes commerciaux produits par la seule taille des grands pays. Ainsi, Singapour, la Malaisie, le Vietnam et désormais le Japon s'inscrivent dans les deux groupes même s'il peut sembler étonnant que le Vietnam et la Malaisie soient prêts à s'engager dans un accord aussi ambitieux et contraignant. Sur le fond, les États d'Asie restent sceptiques, voire dubitatifs sur ses ambitions et, à l'évidence, c'est moins par conviction que par intérêt que ceux-ci ont rallié le projet.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*?
Écrivez à arobitaile@ledevoir.com
et à gtaillifer@ledevoir.com.

La transparence vidée de son sens

PIERRE TRUDEL



D ans son rapport *Rétablir l'équilibre* concernant l'application de la Loi sur l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels, la Commission d'accès à l'information constate, à l'instar de plusieurs observateurs, que le Québec n'est plus le leader de jadis en matière de transparence. Mais la Commission a elle-même multiplié les interprétations restreignant la portée du droit d'accès. Elle a contribué à rompre le délicat équilibre entre la transparence et la confidentialité. On attend de sa part un réel virage afin de « rétablir l'équilibre » en faveur de la transparence.

En vertu de la loi est public tout document dont le caractère confidentiel n'est pas justifié par un motif nettement supérieur aux valeurs de transparence. Mais le sort qui a été fait aux renseignements personnels ayant un caractère public illustre comment, en transposant une notion initialement conçue pour protéger la vie privée, la Commission a contribué elle-même au camouflage d'informations publiques.

Lors de leur adoption, les lois sur la protection des renseignements personnels énonçaient le principe selon lequel une entreprise ou un organisme public qui collectent des renseignements sur une personne ne peuvent les utiliser que pour la finalité déclarée.

Les lois postulent que les renseignements personnels ne doivent pas être utilisés à des fins inconnues de la personne concernée lors de la collecte. Le principe se comprend très bien à l'égard de renseignements personnels à caractère privé que nous fournissons lors d'une transaction ou afin d'obtenir un service d'un organisme public ou d'une entreprise.

En revanche, il existe des renseignements portant sur les personnes mais qui ont un caractère public. Par exemple, les renseignements relatifs à ceux qui exercent une charge publique, ou ceux qui concernent un fait public.

Les lois disposent que les renseignements ayant un caractère public ne sont pas assujettis aux restrictions applicables aux renseignements personnels. Cela tombe sous le sens: ces renseignements répondent aux exigences de transparence. L'information publique est accessible tant qu'il n'est pas démontré qu'on en fait un usage abusif.

Mais, au fil de ses décisions et prises de position, la Commission a importé à l'égard des renseignements à caractère public le principe de finalité à l'origine conçu pour garantir la protection des renseignements personnels privés. Elle s'est mise à décider que des informations à caractère public l'étaient uniquement pour une finalité déterminée, mais pas pour une autre!

Par exemple, la Commission a soutenu que les informations, que la loi désigne comme publiques, figurant aux rôles d'évaluation des propriétés foncières avaient pour finalité d'informer sur la valeur de chaque immeuble en particulier. Pas question de les consulter afin de connaître la liste des propriétés détenues par un individu ou une entreprise. Pas question non plus d'accéder à ces informations afin de mener des études sur l'équité fiscale entre les types de propriétaires. Par le fait même, on venait de tarir une importante source d'information pour les journalistes d'enquête!

La Commission s'est arrogé le droit de déterminer ce qui constitue la finalité légitime d'un document public. Et ce, en invoquant des procès d'intention quant à l'usage abusif que certains pourraient faire des renseignements publics. On a perverti le principe de finalité à l'origine destiné à assurer la protection des renseignements personnels privés.

C'est ainsi que, lorsqu'elle juge illégitime la finalité pour laquelle un citoyen veut accéder à un renseignement personnel à caractère public, celui-ci n'est pas accessible! Voilà comment, au fil de décisions ponctuelles, l'on vide le principe de transparence de son sens! Dans son rapport *Rétablir l'équilibre*, la Commission veut même reconduire ce genre d'approche pour les données publiques « ouvertes ».

En démocratie, les informations à caractère public sont en principe de libre parcours. Comme elles ne relèvent pas de la vie privée, il est *a priori* licite d'y accéder, de les analyser et de les diffuser. Seuls les abus avérés sont susceptibles d'être punis après coup.

En pervertissant une notion destinée à protéger la vie privée afin de contrôler *a priori* la « légitimité » des usages que l'on peut faire des renseignements publics, la Commission a été l'artisan du déséquilibre qu'elle vient aujourd'hui déplorer. Pourtant, un contrôle limité aux pratiques abusives aurait été plus conforme aux objectifs de transparence.

Le rapport *Rétablir l'équilibre* propose des avenues afin de restaurer un véritable droit d'accès aux documents publics significatifs. Mais il y manque des mesures pour remédier au déficit de transparence induit par les interprétations de la Commission elle-même.

ACTUALITÉS

MITTERRAND

SUIITE DE LA PAGE 1

sorte de monument à l'autre Mitterrand. Celui que l'on voit sur la photo en bandeau montre un homme en retrait grave et admiratif aux pieds d'une femme resplendissante. Au sommet de l'Acropole, ils se regardent comme si le monde n'existait pas.

Visage et paysages

À l'ère du tweet, du texto, des smileys, des « petites phrases » et des « éléments de langage », ce livre semble venu d'un autre monde. Les dernières lettres ont pourtant à peine vingt ans. C'est en 1962 que le sénateur de la Nièvre, qui à 46 ans a été plusieurs fois ministre, rencontre sur une plage des Landes une jeune étudiante de 19 ans qui rêve d'étudier l'histoire de l'art. Les familles se connaissent depuis longtemps puisque le père d'Anne jouait au golf avec François Mitterrand. Dès le premier jour et jusqu'à sa mort, François Mitterrand écrira à cette femme. « Je t'aimerais jusqu'à la fin de moi », lui confie-t-il en 1970. Alors qu'il n'a jamais tenu de journal, il lui écrit tout le temps. Le matin en se levant. Le soir dans un petit hôtel de province. Au Sénat,



Mazarine et sa mère, Anne Pingeot, lors de l'enterrement de François Mitterrand à Jarnac, le 11 janvier 1996

pendant les discours. Et même à l'approche de la mort.

Tout au long de cette prose qui coule comme un fleuve, on voit défilier la France, ses paysages et son histoire. L'homme de gauche n'est pas seulement amoureux fou d'une femme qui le transfigure. Le visage de cette femme se confond avec les montagnes, les villages, les ciels et les églises de son pays qu'il décrit avec la même minutie et la même passion.

On comprend ici un peu mieux le rôle que joua Anne Pingeot. Mitterrand n'en fait pas mystère. Dès le 15 novembre 1964, il lui écrit: « Je bénis,

ma bien-aimée, ton visage où j'essaie de lire ce que sera ma vie. Je t'ai rencontrée et j'ai tout de suite deviné que j'allais partir pour un grand voyage. »

C'est un tournant. Un tournant amoureux qui sera aussi politique. En 1965, François Mitterrand sera le candidat de l'ensemble de la gauche contre de Gaulle. Au milieu de la quarantaine, il sait qu'il ne fera plus jamais demi-tour. Sans jamais tomber dans l'anecdote, Mitterrand confie ses engagements à sa maîtresse. « J'aimerais vous conduire jusqu'à la signification profonde de

mes choix, à l'idée que j'ai de la justice, de la souffrance, de l'indifférence des hommes devant leur destin... », écrit-il le 6 janvier 1964.

Le flot de lettres est continu jusqu'en 1982. Il s'interrompt presque durant les années de pouvoir. Mais, c'est pour mieux reprendre au départ de l'Élysée, en 1995. Malade, usé, fatigué, Mitterrand demeura un homme amoureux jusqu'à la fin. Dès le 21 mai 1964, il confiait à Anne: « Je sais cependant que vous êtes mon intermédiaire avec la beauté, la pureté, la grâce [...] que vous me sauvez de mes ennemis intérieurs. »

« Je me parle à moi-même »

Interrogée sur France Culture, Anne Pingeot a confié douter encore de son impudeur à publier ces lettres qu'elle a entièrement retranscrites elle-même et accompagnées d'un volumineux index. Catherine Pozzi n'a-t-elle pas brûlé celles de Paul Valéry? Et Madeleine celles d'André Gide? C'est l'historien Jean-Noël Jeanneney de la Fondation Mitterrand qui l'a convaincue du contraire. A 73 ans, cette ancienne conservatrice des Musées nationaux dit vouloir mettre « de l'ordre ». Elle craignait probablement que d'autres les publient avec moins de soin.

Le livre ne contient que de rares annotations pour rappeler un événement ou situer un contexte. C'est donc essentiellement la prose de Mitterrand qui berce cette lecture. « Je me parle à moi-même en vous parlant », écrit-il. Au début, il s'essaie à quelques vers pas toujours maladroits. Les lettres se terminent parfois par de petits bonshommes qui sourient. Les émoticônes de l'époque. On sent bien que Mitterrand n'écrit pas qu'à son amante, mais aussi pour la postérité. Lui qui était convaincu d'être « le dernier des grands présidents » et qu'après lui, « il n'y aura plus que des financiers et des comptables ».

Accepter l'« inacceptable »

Cette correspondance s'ouvre sur un livre de Platon prêt à une jeune étudiante. Entre le romarin et le mimosa qu'il lui envoie, Mitterrand discute avec Anne de Stendhal, de Chateaubriand, de Paul Fort et d'Aragon. Les amoureux se donnent rendez-vous à La Hune et au Divan. Rien de plus normal que ces milliers de mots d'amour se retrouvent sur les étagères d'un libraire. Gallimard publie en même temps un carnet tenu par François Mitterrand entre 1964 et 1970, *Journal pour Anne*.

On cherchera en vain dans ces lettres la raison pour laquelle les amoureux décidèrent de garder leur relation secrète, puisque Mitterrand ne quittera jamais officiellement sa femme. Sur France Culture, Anne Pingeot a avoué avoir « accepté l'inacceptable ». Mais elle rappelle surtout le contexte de cette « province, très réactionnaire, de droite, pas évoluée » qui « rejoignait au fond l'enfance de François Mitterrand ». Et elle poursuit: « Je crois que ça a compté beaucoup parce qu'on comprenait très bien cette trame de devoir, cette trame de limite aussi que lui a dépassée, mais qu'il m'a aidée aussi à dépasser. »

Trois mois avant sa mort, c'est à Anne Pingeot que Mitterrand réservait cette phrase: « Tu as été ma chance de vie. » On s'extirpe de cette lecture comme si l'on revenait d'un autre monde. Sur France Culture, Anne Pingeot évoquait une « notion du temps [...] qui n'a rien à voir avec le temps d'aujourd'hui ». Oui, un autre monde.

Le Devoir

LETTRES À ANNE 1962-1995

François Mitterrand
Gallimard
Paris, 2016, 1276 pages

IRAK

SUIITE DE LA PAGE 1

tentent de fuir la ville, d'autant que [près de] la moitié de la population est constituée d'enfants?»

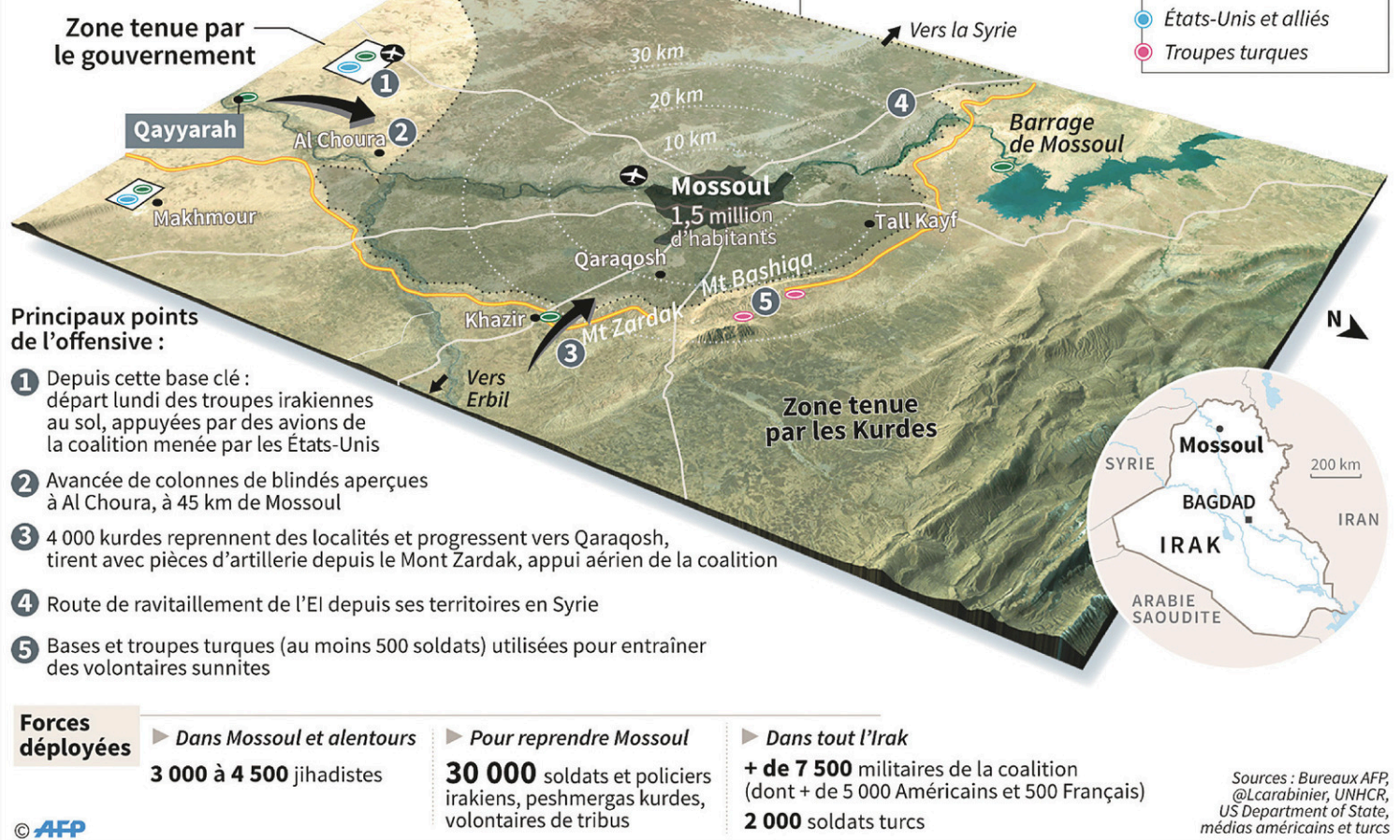
L'opération militaire devrait, dans un premier temps, consister à traverser les lignes djihadistes pour gagner les abords de la ville du nord de l'Irak. Viendrait ensuite un encerclement, puis de violents combats de rues contre les 3000 à 4500 combattants de l'EI qui se trouveraient à Mossoul. Les combattants kurdes irakiens, les peshmergas, sont actifs dans l'offensive: ils se sont emparés lundi de plusieurs villages tenus par les djihadistes à l'est de Mossoul.

En préparation pour l'opération militaire, le Canada a doublé ses efforts de renseignement et triplé les ressources d'aide et de formation des peshmergas, a confirmé le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion. Tout cela a été fait à la satisfaction « de tous nos alliés, y compris américains », a-t-il souligné.

« On a beaucoup aidé à donner de bons avis, des conseils, de l'assistance, de la formation aux peshmergas, qui ont été essentiels pour la préparation de cet assaut sur Mossoul. On est là pour aider les populations, pour éviter ce que l'ONU [Organisation des Nations unies] redoute: une catastrophe humanitaire, notamment sur le

La bataille de Mossoul

L'offensive devrait consister à encercler la ville dans un premier temps



plan médical», a-t-il ajouté. Autrement, le Canada a fourni des avions servant au transport et à la logistique.

La bataille de Mossoul, « un moment décisif dans la campagne pour infliger à l'EI une défaite durable », selon le secrétaire américain à la Défense,

Ashton Carter, pourrait bien durer des mois. Et elle va « coûter cher en vies », prévoit déjà Thomas Juneau, professeur adjoint à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa.

Déjà lundi, la progression des forces irakiennes et

kurdes était ralentie par les mines artisanales, les voitures piégées et les kamikazes déployés par les djihadistes. Et même après la chute de la ville, « il va rester des tireurs embusqués, des mines antipersonnel », a prévenu M. Juneau. Surtout, le vide politique que

risque de laisser l'offensive inquiète. L'opération représente un test pour les forces irakiennes, observe Bessma Momani. « Seront-elles professionnelles? Prendront-elles la ville et chercheront-elles à obtenir une sorte de rétribution? », a-t-elle demandé. « Quand ça va tom-

ber, qui va gérer la ville? Ramasser les poubelles? Gérer les écoles? », a ajouté Thomas Juneau. Politiquement, je ne suis pas sûr qu'une autorité politique légitime va s'installer. Et donc, les problèmes qui ont mené à la montée de l'EI vont revenir », a-t-il prédit, inquiet.

Pour prendre la ville, les forces irakiennes misent sur la fuite des combattants de l'EI. « La coalition espère que les djihadistes utiliseront le corridor du sud-ouest de l'Irak. Elle ne veut pas combattre dans la ville: elle préférerait affronter les djihadistes dans le désert, à Raqqa », a analysé Bessma Momani.

Rendez-vous à Paris

Pour les civils, à qui l'armée irakienne a largué des tracts contenant des mesures de sécurité, l'espoir réside peut-être, aussi, dans la possibilité d'un repli des djihadistes. Autrement, les familles sont exposées à un risque extrême d'être prises entre deux feux ou d'être utilisées comme bouclier humain par les djihadistes, a mis en garde l'ONU, qui s'attend à d'importants mouvements de population d'ici cinq à six jours.

Les principaux ministres de la Défense de la coalition internationale engagée contre l'EI se réuniront le 25 octobre à Paris afin de faire le point notamment sur la bataille de Mossoul en Irak.

Avec Jean-François Nadeau et l'Agence France-Presse
Le Devoir

TRUDEAU

SUIITE DE LA PAGE 1

M. Trudeau estime que son prédécesseur a eu tort de maintenir un taux d'augmentation de 6% sans demander de comptes. « Ce qu'on a vu depuis plusieurs années, c'est que, même si on a un 6% d'augmentation, les provinces ne sont pas en train d'augmenter leurs dépenses en santé de 6%. Et ça, ce n'est pas ce à quoi les Canadiens s'attendent. Alors, quand Harper envoyait cet argent-là, il ne s'attendait même pas à ce que ce soit dépensé en santé. » Notons que l'entente initiale consacrant le taux de croissance de 6% avait été négociée avec le libéral Paul Martin en 2004.

C'est un fait qu'au cours des dernières années, les dépenses totales en santé n'ont pas augmenté au même rythme que les contributions fédérales. Au Québec, par exemple, elles devraient augmenter cette année de 2,3% selon les crédits déposés par le gouvernement. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, le taux de croissance a été de 7,2% par année en moyenne au pays entre 1998 et 2010, mais seulement de 2,7% par an entre 2011 et 2015. Les provinces ne contestent pas ces chiffres. Elles estiment qu'il s'agit d'une façon de rééquilibrer la part fédérale dans le financement de la santé au pays: Ottawa a déjà payé la moitié de la

ture pancanadienne, mais n'en paye plus que 21%. L'objectif est de revenir à 25%.

Les libéraux de Justin Trudeau ont promis en campagne électorale de verser par ailleurs une somme supplémentaire de 3 milliards (sur trois ou quatre ans) destinée aux soins à domicile. Les provinces rechignent à se faire imposer une utilisation particulière de l'argent fédéral. Mais le premier ministre est catégorique: « On va vouloir avoir les assurances et des déclarations claires de la part des provinces quant à la façon dont elles comptent dépenser ces dépenses-là en santé », dit-il.

« Le gouvernement fédéral, continue-t-il, ne [va] pas faire comme le gouvernement conservateur, c'est-à-dire écrire un chèque et ne pas vouloir parler du système de santé. Nous, on veut faire partie de cette préoccupation énorme qu'ont les Canadiens par rapport à leur système de santé et on va le faire en respectant les compétences des provinces, en collaboration. Mais ce ne sera pas tout simplement d'envoyer de l'argent. »

Quand on lui demande s'il s'engage à respecter le principe du fédéralisme asymétrique — consacré lui aussi par Paul Martin — par lequel le Québec pourrait, par exemple, ne pas se plier aux exigences d'Ottawa en santé, Justin Trudeau fait un détour pour dire qu'il y a un « niveau de collaboration, de coopération, de respect entre Québec et Ottawa qui est du jamais vu depuis longtemps ». Il ajoute que « ce sont des principes de politologues quant à la façon dont on va fonctionner. C'est

moins important pour moi que de pouvoir démontrer qu'on travaille très bien ensemble dans le respect des compétences et des citoyens ». Il finit par dire que « c'est une conversation que [Gaétan] Barrette va avoir avec ma ministre de la Santé ».

Philpott en rajoute

Le mot d'ordre libéral était clair, lundi. Alors qu'elle s'appretait à rencontrer ses homologues provinciaux, la ministre de la Santé, Jane Philpott, a elle aussi indiqué qu'elle voulait plus de garanties des provinces.

« Je ne sais pas où l'argent va. On donne de l'argent dans le Transfert canadien en santé et cela va dans les revenus généraux des provinces. Nous voulons discuter des moyens de s'assurer que l'argent va à la santé. »

Le ministre ontarien, Eric Hoskins, a répliqué que l'argent ne serait pas détourné à d'autres fins. « Une augmentation serait certainement dépensée sur le budget ontarien de la santé », a-t-il dit.

Les ministres de la Santé ont demandé dans une déclaration finale lundi que la diminution du transfert annoncée soit reportée jusqu'à ce que les premiers ministres aient le temps de rencontrer Justin Trudeau. Leur rencontre avec M^{me} Philpott se poursuit néanmoins aujourd'hui.

Avec Marie Vastel et La Presse canadienne
Le Devoir

À bas les transferts !

Terminé, les provinces qui « vont quémander plus d'argent » en transferts en santé. Fini l'ingérence d'Ottawa « qui va essayer de dicter comment et où l'argent sera dépensé ». L'aspirant-chef conservateur Maxime Bernier propose carrément d'éliminer le transfert fédéral en santé et de transférer les points d'impôts équivalents aux provinces.

Il n'y aura pas de réduction des sommes allouées qui représenteraient toujours 36 milliards, assure Maxime Bernier. « C'est juste une façon différente de les allouer. »

M. Bernier reconnaît qu'un point d'impôt peut représenter une somme moindre dans une province plus pauvre que dans une province plus riche. « Pour le combler, pour être équitables envers l'ensemble des provinces, nous allons utiliser la péréquation », explique-t-il, en invitant en outre les provinces à « briser le tabou entourant le rôle du privé dans les soins de santé ».

Marie Vastel

À lire mercredi, Le compte rendu de notre entrevue bilan de l'an un du gouvernement libéral avec le premier ministre Justin Trudeau.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com